

N° 18

7 NOV.
2002

Page 1
à 76

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

**NUMÉRO
SPÉCIAL**

ministère

jeunesse
éducation
recherche



● ÉCHANGES, SÉJOURS ET ACTIONS
DE FORMATION À L'ÉTRANGER

*E*CHANGES ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

- 3 **Programme des échanges (année scolaire 2003-2004) et des actions de formation à l'étranger (été 2003) Séjours aux États-Unis d'enseignants du premier degré**
N.S. n° 2002-231 du 29-10-2002 (NOR : MENC0202477N)
-
- 7 **Stages et actions de formation destinés aux professeurs du second degré**
Formulaire de candidature aux stages (été 2003)
- 29 **Stages et actions de formation destinés aux professeurs des écoles et aux instituteurs**
Formulaire de candidature aux stages (été 2003)
- 39 **Échanges poste pour poste de professeurs de langue vivante**
- 53 **Échanges franco-allemands d'enseignants du premier degré**
Formulaire de candidature à un poste à l'étranger en vue d'un perfectionnement linguistique
- 59 **Séjours en Louisiane d'instituteurs, de professeurs des écoles et d'étudiants titulaires d'une licence de français langue étrangère - année de recrutement 2003**
Formulaire de candidature, instituteurs et professeurs des écoles
Formulaire de candidature, étudiants titulaires d'une licence de FLE
- 69 **Séjours dans d'autres États américains d'instituteurs et de professeurs des écoles - année de recrutement 2003**
Formulaire de candidature, instituteurs et professeurs des écoles



Directrice de la publication : Catherine Rouillé - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef** : Jacques Aranhas - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction** : Micheline Burgos - **Préparation technique** : Monique Hubert - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Éric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS** : CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

PROGRAMME DES ÉCHANGES (année scolaire 2003-2004) ET DES ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER (été 2003)

SÉJOURS AUX ÉTATS-UNIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

N.S. n° 2002-231 du 29-10-2002
NOR : MENC0202477N
RLR : 601-1 ; 601-2 ; 601-3
MEN - DRIC B4 - DESCO - IG

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de langue vivante ; aux déléguées et délégués académiques à l'enseignement technique ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux déléguées et délégués académiques aux relations internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

■ La présente note de service a pour objet de présenter l'ensemble des actions organisées au titre des échanges et actions à l'étranger au cours de l'année 2003-2004, pour les enseignants en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Ces différentes actions, dont les objectifs relèvent des domaines linguistique et culturel, contribuent à la formation continue des enseignants du premier et du second degrés (enseignants engagés

dans des actions d'ouverture européenne et internationale et, en priorité, enseignants de langue vivante).

Elles leur permettent d'acquérir, par une relation directe avec des enseignants, des familles et divers responsables, une meilleure connaissance des pays partenaires et d'enrichir significativement leurs pratiques d'enseignement dont bénéficieront par la suite leurs élèves et l'équipe pédagogique de leur établissement. Elles ne sont pas conçues comme un support à la préparation d'un concours. Elles sont par ailleurs distinctes des programmes européens dont elles peuvent être complémentaires.

Elles s'inscrivent pleinement dans la politique menée pour la promotion et la diversification des langues vivantes qui constitue une priorité nationale, en particulier dans le premier degré, l'enseignement professionnel et la formation continue. Il appartient aux responsables académiques et départementaux de veiller à la diffusion la plus large de cette offre auprès des enseignants.



Leurs modalités d'organisation et de mise en œuvre varient en fonction des accords passés avec les différents pays partenaires. Il convient donc que les enseignants désireux d'y participer soient particulièrement attentifs, avant de s'engager dans un projet, aux indications qui figurent dans les fiches descriptives de chacune des actions proposées et prennent la mesure des contraintes imposées.

1 - SÉJOURS ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER D'ENSEIGNANTS DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), situé au 1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex, est l'opérateur auquel sont confiés la gestion, la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ces séjours et de ces actions de formation.

Concernant ces actions, les formulaires de candidature figurent dans le présent B.O. ; ils doivent être nécessairement utilisés par tous les candidats et renseignés, pour chacune des rubriques, le plus précisément possible.

Les procédures de transmission mises en place pour l'acheminement des dossiers jusqu'aux services du CIEP, seront explicitées ultérieurement dans une instruction technique spécifique, à l'attention des responsables académiques et départementaux.

En ce qui concerne les enseignants du second degré, tous les dossiers seront adressés aux rectrices et aux recteurs, par la voie hiérarchique, **pour le 20 décembre 2002**, qu'il s'agisse de stages à gestion académique ou nationale. En revanche, seuls les dossiers de candidature aux stages à coordination nationale seront ensuite transmis par les services académiques, **pour le 17 janvier 2003**, au CIEP.

Je vous rappelle qu'afin d'assurer la meilleure sélection des candidats et de garantir sa pleine efficacité au dispositif proposé, il importe que les recteurs recueillent les avis exprimés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et en tiennent compte. Il convient notamment qu'un intervalle de trois ans au moins s'écoule avant d'accorder aux mêmes enseignants le

bénéfice d'un nouveau séjour à l'étranger, l'objectif étant d'accroître la mobilité de tous les professeurs concernés.

Pour accompagner la mise en place des sections européennes, certains stages destinés aux professeurs de langue vivante offrent, depuis 1994, quelques places aux enseignants des sections européennes des lycées, chargés de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique. Il vous appartient de veiller à rendre possible leur participation aux actions offertes (en anglais, deux stages sont spécifiquement conçus pour les professeurs de DNL). En ce qui concerne les enseignants du premier degré, les inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de circonscription, veilleront à encourager les candidatures d'instituteurs et de professeurs des écoles disposés à contribuer au développement de l'enseignement des langues vivantes à l'école et motivés par le perfectionnement linguistique et l'immersion dans un pays étranger.

Les dossiers de candidature seront adressés, **pour le 20 décembre 2002**, aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui les transmettront, revêtus d'un avis motivé, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

Compte tenu du nombre limité de places offertes, je vous demande pour chaque stage, et **tout particulièrement pour les stages se déroulant en Grande-Bretagne**, de ne transmettre au CIEP que les candidatures résultant d'une présélection effectuée par vos soins.

Les listes transmises devront être établies suivant un ordre préférentiel et accompagnées des dossiers de candidature ; elles parviendront au CIEP le **31 janvier 2003, au plus tard**.

Pour toutes les autres actions de formation du premier degré, les candidatures seront transmises au CIEP **pour le 31 janvier 2003**, revêtues des avis indispensables à leur sélection.

Les demandes formulées par les enseignants du premier ou du second degré, ne pourront porter que sur une seule action de formation. Toutefois, pour le cas où le stage désiré serait complet, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu à titre indicatif. En tout état de cause, il

convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature.

J'appelle votre attention sur le fait que les bénéficiaires des différentes actions de formation à l'étranger sont tenus de suivre l'intégralité du programme de stage et que les organismes de formation sont invités à rendre compte de l'état des présences. Il importe que les candidats amenés, pour des raisons graves, à se désister, informent, dans les meilleurs délais, les services du CIEP par téléphone et par courrier.

La participation aux séjours et actions de formation à l'étranger entraîne l'obligation pour les stagiaires de renseigner un questionnaire d'évaluation qui leur sera adressé en temps utile.

2 - PROGRAMME D'ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

Le programme d'échanges d'enseignants du premier degré s'inscrit dans la politique menée en faveur du développement et de la diversification des langues vivantes à l'école. Il doit aussi permettre à des instituteurs et professeurs des écoles de contribuer à diffuser la connaissance de la langue et de la culture française dans les écoles allemandes.

Les dossiers de candidature doivent être retournés à l'inspection académique de leur département **avant le 31 janvier 2003**, selon les modalités définies aux pages 53 à 58.

3 - ÉCHANGES POSTE POUR POSTE DE PROFESSEURS DE LANGUE VIVANTE

Les formulaires de candidature aux échanges poste pour poste devront être demandés par écrit, par les candidats, au rectorat de leur académie, à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC). La date limite de retrait des dossiers est fixée au **16 décembre 2002**.

Le DARIC transmettra l'ensemble du dossier à la Délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC B4), pour le **31 janvier 2003**, selon les modalités définies aux pages 39 à 51, dans lesquelles sont précisées les conditions de participation à ce programme.

4 - SÉJOURS AUX ÉTATS-UNIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

Afin de contribuer au développement de l'enseignement du français aux États-Unis, des postes d'enseignants du premier degré sont proposés dans les écoles publiques de l'État de Louisiane et d'autres États américains.

Les postes en Louisiane sont ouverts aux enseignants du premier degré titulaires de l'éducation nationale ainsi qu'à des personnels possédant au minimum une licence de français langue étrangère. Les postes dans les autres États sont proposés aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires de l'éducation nationale.

Pour pouvoir déposer un dossier de candidature pour un poste en Louisiane, les personnels titulaires de l'éducation nationale devront avoir exercé en cette qualité pendant au moins deux années scolaires. Pour les autres États, cette durée est fixée à trois ans minimum.

Par ailleurs, tous les candidats posséderont une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale retenus seront placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour une période de trois ans maximum.

Le dépôt des dossiers de candidature est fixé **au plus tard au 17 janvier 2003**. Ces dossiers doivent être adressés par l'inspection académique au consulat général de France pour l'État de Louisiane et à la cellule des ressources humaines CID/IRH du ministère des affaires étrangères pour les autres États.

Les détails des programmes et des modalités pratiques figurent dans le présent B.O.

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

Le délégué aux relations internationales et à la coopération

Daniel VITRY

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Stages et actions de formation destinés aux professeurs du second degré

ÉTATS-UNIS

N° CODE : 101
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel (États-Unis)

Académie concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées publics d'enseignement général, technologique ou professionnel

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30

Durée du séjour : du 14 juillet au 1^{er} août 2003. Arrivée le 13 juillet après-midi, départ le 2 août au matin.

Lieu du séjour : à préciser

Responsable : à préciser

Mode d'hébergement : à préciser

Contenu et objectifs :

Ce stage a un triple objectif, linguistique, culturel et pédagogique :

- un travail spécifique permettra aux participants de se familiariser avec l'anglais américain et de renforcer leur maîtrise personnelle de la langue ;

- les sujets relatifs à la diversité culturelle des États-Unis, aux grandes questions de l'actualité politique, économique et sociale du pays seront traités en priorité ; seront également abordés la situation et les problèmes du système d'éducation américain ;

- la composante culturelle du stage ne se réduira pas à l'acquisition de connaissances ; c'est ainsi qu'il sera demandé aux stagiaires une participation active, propre à améliorer leurs compétences en matière de recherche et de communication ; des séances de travail en ateliers viseront à renforcer les habitudes de travail en équipe, dans la perspective d'un meilleur accompagnement des élèves de lycée dans une démarche de projet.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ÉTATS-UNIS

N° CODE : 102
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel (États-Unis)

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées publics d'enseignement général, technologique ou professionnel

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30

Durée du séjour : du 14 juillet au 1^{er} août 2003. Arrivée le 13 juillet après-midi, départ le 2 août au matin.

Lieu du séjour : à préciser

Responsable : à préciser

Mode d'hébergement : à préciser

Contenu et objectifs :

Ce stage a un triple objectif, linguistique, culturel et pédagogique :

- un travail spécifique permettra aux participants de se familiariser avec l'anglais américain et de renforcer leur maîtrise personnelle de la langue ;

- les sujets relatifs à la diversité culturelle des États-Unis, aux grandes questions de l'actualité politique, économique et sociale du pays seront traités en priorité ; seront également abordés la situation et les problèmes du système d'éducation américain ;

- la composante culturelle du stage ne se réduira pas à l'acquisition de connaissances ; c'est ainsi qu'il sera demandé aux stagiaires une participation active, propre à améliorer leurs compétences en matière de recherche et de communication ; des séances de travail en ateliers viseront à renforcer les habitudes de travail en équipe, dans la perspective d'un meilleur accompagnement des élèves de lycée dans une démarche de projet.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

IRLANDE

N° CODE : 111
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Dublin

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des collèges d'enseignement public

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge

des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du 7 au 18 juillet 2003. Arrivée le 6 après-midi, départ le 19 au matin.

Lieu du séjour : Centre of English Language Studies Ltd, 31 Dame Street, Dublin 2, Ireland

Site électronique : www.cesireland.ie

Responsable : Mr. Justin Quinn

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera

mis sur la pratique de la langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, réflexion sur l'apprentissage de la compréhension orale).

- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir et pratiquer des activités permettant de mettre la langue étrangère au service de situations de communication concrètes ; collecter et exploiter des supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais au collège.

- Objectifs culturels : acquérir une meilleure connaissance de l'Irlande (actualité, histoire, littérature, arts) en vue d'intégrer la composante irlandaise dans l'enseignement des cultures anglophones au collège.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 112
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Lancaster

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des collèges d'enseignement public

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du 14 au 25 juillet 2003. Arrivée le 13 après-midi, départ le 26 au matin.

Lieu du séjour : St Martin's College, Bowerham Road, Lancaster LA1 3JD

Site électronique : www.ucsm.ac.uk

Responsable : Pr. Christopher Carr

Mode d'hébergement : chez des particuliers
Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : L'accent sera mis sur la pratique de la langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, réflexion sur l'apprentissage de la compréhension orale).

- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir et pratiquer des activités permettant de mettre la langue étrangère au service de situations de communication concrètes ; collecter et exploiter des supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais au collège.

- Objectifs culturels : mise à jour des connaissances sur la culture contemporaine britannique et la géographie du Royaume-Uni.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

IRLANDE

N° CODE : 121
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Dublin

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des lycées publics d'enseignement général et technologique

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de

la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du 14 au 25 juillet 2003.

Arrivée le 13 après-midi, départ le 26 au matin.

Lieu du séjour : Centre of English Language Studies Ltd, 31 Dame Street, Dublin 2, Ireland.

Site électronique : www.cesireland.ie

Responsable : Mr. Justin Quinn

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : L'accent sera mis sur la méthodologie de la compréhension orale et la création de situations de communication dans les classes de lycée.

- Démarches et objectifs pédagogiques : col-

lecter et exploiter des supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais au lycée ; mettre en œuvre une pédagogie de la lecture suivie ; renforcer les pratiques de travail en équipe (recherche, sélection et restitution d'informations).

- Objectifs culturels : acquérir une meilleure connaissance de l'Irlande (actualité, histoire, littérature, arts) en vue d'intégrer la composante irlandaise dans l'enseignement des cultures anglophones au lycée et de s'interroger sur la place et le rôle de la République irlandaise dans l'Europe.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 122
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Colchester

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des lycées publics d'enseignement général et technologique

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du 14 au 25 juillet 2003.

Arrivée le 13 après-midi, départ le 26 au matin.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre, 19 Lexden Road, Colchester CO3 3PW, Essex

Site électronique : www.cesc.co.uk

Responsable : Mrs. Sarah Hunter

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : L'accent sera mis sur la méthodologie de la compréhension orale et la création de situations de communication dans des classes de lycée.

- Démarches et objectifs pédagogiques : collecter et exploiter des supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais au lycée ; mettre en œuvre une pédagogie de la lecture suivie ; renforcer les pratiques de travail en équipe (recherche, sélection et restitution d'informations).

- Objectifs culturels : mise à jour des connaissances sur la culture britannique (actualité politique, multiculturalisme, réforme constitutionnelle, littérature et arts contemporains).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 123
STAGE A GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Colchester

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des lycées publics d'enseignement professionnel

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Durée du séjour : du 21 juillet au 1^{er} août 2003. Arrivée le 20 juillet après-midi, départ le 2 août au matin.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre, 19 Lexden Road, Colchester CO3 3PW, Essex

Site électronique : www.cesc.co.uk

Responsable : Mrs. Sarah Hunter

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : L'accent sera mis sur la pratique de la langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation), sur la méthodologie de l'apprentissage de la compréhension orale.

- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir des activités mettant la langue étudiée au service de situations concrètes destinées à des élèves de lycée professionnel ; renforcer les pratiques de travail en équipe pour la recherche, la sélection et la restitution d'informations ; collecter et exploiter des documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais en lycée professionnel.

- Objectifs culturels : mise à jour des connaissances sur la culture britannique contemporaine et travail sur l'actualité britannique à travers les médias.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 124
STAGE A GESTION NATIONALE

REFERENCES

REFERENCES

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Saffron Walden

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs (toutes catégories) enseignant en section européenne des lycées publics d'enseignement général, technologique ou professionnel une discipline non linguistique autre que l'histoire ou la géographie

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Durée du séjour : du 14 au 25 juillet 2003. Arrivée le 13 juillet après-midi, départ le 26 au matin.

Lieu du séjour : Bell Saffron Walden, South Road, Saffron Walden, CB11 3DP, Essex
Site électronique : www.bell-centres.com/locations/default.asp

Responsable : Mrs. Rosemary Wilson

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation) et sur la gestion de la classe en anglais, sans recours au français.

- Démarches et objectifs pédagogiques : mener une réflexion commune et transdisciplinaire sur la didactique de l'enseignement de l'anglais par immersion ; collecter et exploiter des documents authentiques et des supports pédagogiques liés aux DNL enseignées par les stagiaires participant.

- Objectifs culturels : travail sur l'actualité britannique à travers les médias.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 125
STAGE À GESTION
NATIONALE

REFERENCES

REFERENCES

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Cambridge

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs (toutes catégories) enseignant l'histoire ou la géographie en anglais dans les sections européennes des lycées publics d'enseignement général, technologique et professionnel

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Durée du séjour : du 7 juillet au 19 juillet 2003. Arrivée le 13 après-midi, départ le 20 au matin.

Lieu du séjour : Faculty of Education, Cambridge University

Responsable : Mrs. Luisella Simpson, Cambridge Bilingual Teacher Training, 48 Grantchester Road, CB3 9ED Cambridge

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale et la gestion de la classe en anglais, sans recours au français. Conduites par des formateurs spécialistes de l'enseignement de l'anglais par immersion pour les étudiants et chercheurs étrangers de l'université, les sessions de renforcement linguistique représenteront, au cours des deux semaines de formation, une part sensiblement

égale à celle dévolue aux sessions d'histoire et de géographie.

- Objectifs pédagogiques : approches historiques, géographiques et historiographiques anglo-saxonnes de divers thèmes, parmi lesquels le totalitarisme (XX^{ème} siècle), le phénomène colonial (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) et la globalisation actuelle. Ces thèmes seront étudiés et traités de façon interactive : travaux en ateliers, exposés, débats. Une comparaison des programmes et méthodes anglo-saxonnes et françaises d'enseignement de l'histoire et de la géographie sera menée en collaboration directe avec les formateurs universitaires et professeurs de l'enseignement secondaire britannique. Une réflexion sur les manuels et divers outils pédagogiques (usuels, documents vidéographiques, sites électroniques, etc.) en usage dans le système d'éducation britannique sera un des points de départ à l'élaboration de supports de cours et d'exercices adaptés à l'enseignement de l'histoire et de la géographie en anglais au lycée.

- Objectif culturel : exploration (en particulier, sous forme de *fieldwork* et selon la technique du *decision-making exercise*) de thèmes historiques et géographiques liés à la ville de Cambridge et à sa région. Le thème du Royaume-Uni dans l'Union Européenne et celui de l'approche britannique de l'Islam seront également abordés.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 126
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Londres

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, chargés d'un enseignement de complément dans les séries L ou ES des lycées publics d'enseignement général

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Durée du séjour : du 14 au 25 juillet 2003. Arrivée le 13 après-midi, départ le 26 au matin.

Lieu du séjour : Bell London, 34 Fitzroy Square, WC1T 6BP London

Site électronique : www.bell-centres.com/locations/default.asp

Responsables : Mrs. Rosemary Wilson et Mr. Amos Paran

Mode d'hébergement : chez des particuliers Contenu et objectifs :

Ce stage a fort contenu culturel mettra l'accent sur :

- la méthodologie de la lecture suivie ;
- l'adaptation de la pratique et du langage du commentaire (textes, documents iconographiques ou vidéographiques) à un public de lycéens ;
- l'élaboration d'activités pédagogiques liées à l'étude des œuvres inscrites au programme de lecture de l'épreuve orale d'anglais, langue de complément au baccalauréat.

Les stagiaires participeront à un programme culturel de spectacles et de visites, dont la préparation et l'exploitation pédagogiques pendant le stage pourront servir d'exemples pour l'organisation d'activités périscolaires destinées à un public de lycéens.

Date limite et modalités de transmission des dossiers :

(par la voie hiérarchique) Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 203
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin

Académies concernées : Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, La Réunion, Lille, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel), désireux d'améliorer leur connaissance de l'allemand, et tout particulièrement dans la perspective d'une candidature aux concours de recrutement internes. Ce stage est également ouvert aux professeurs de disciplines non linguistiques enseignant (ou dé-

sirant enseigner) dans les sections européennes.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du samedi 2 au samedi 16 août 2003. Arrivée, le 2, départ, le 16.

Lieu du stage : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin

Responsable : Goethe-Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84 - télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers

Contenus linguistiques :

Les stagiaires travailleront toute la matinée en tandem avec 20 enseignants allemands (professeurs de français) dans le but d'améliorer leurs connaissances aussi bien linguistiques que culturelles. Il s'agit d'un co-apprentissage en semi-autonomie qui s'appuie sur un dossier comprenant des exercices interculturels et qui est complété par des conseils individuels (*Lernberatung*).

Contenus méthodologiques :

Réflexion sur les expériences faites en tandem et sur les implications d'un travail autonome. Réflexion sur les possibilités de transfert dans le domaine des échanges scolaires.

Contenus socio-culturels :

Bilan, plus d'une décennie après l'unification. Contacts avec le système scolaire à Berlin. Regards sur la coexistence de différentes cultures à Berlin. L'après-midi : découverte de différents quartiers de Berlin. Exposés sur la situation politique et sociologique par des intervenants extérieurs.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction des offres culturelles à Berlin au mois d'août.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 204
STAGE À GESTION NATIONALE**S** tage de formation
de formateurs de Freiburg

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : Ce stage s'adresse uniquement à des formateurs, conseillers pédagogiques, tuteurs de l'enseignement secondaire et conseillers pédagogiques pour les langues vivantes à l'école primaire.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 22

Durée du séjour : du mardi 8 au samedi 19 juillet 2003. Arrivée le 8, départ le 19.

Lieu du stage : Fortbildungsakademie der Caritas

Responsable : Goethe-Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84 - télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : Fortbildungsakademie der Caritas, en chambre individuelle

Contenus :

- pratiques interactives en formation et en classe ;
- pratiques de l'observation de classe et réflexion sur l'observation de classe à partir de

visites de classes dans la région de Freiburg et à partir d'enregistrements vidéo ;

- entraînement à des entretiens pédagogiques ;
- méthodologie de la formation initiale et continue ;
- contacts avec des institutions de formation et étude comparative des pratiques dans les deux pays ;
- méthode de formation mutuelle ;
- gestion de la qualité en classe et dans l'établissement.

Les contenus du stage seront adaptés en fonction des besoins spécifiques des participants. Les différents thèmes seront abordés :

- à partir de travaux pratiques ;
- par la mise en commun des expériences des conseillers pédagogiques/formateurs ;
- par l'intervention de spécialistes ;
- en relation avec des formateurs allemands ;
- à partir de la lecture d'articles spécialisés ;
- par une exploitation des approches théoriques dans la perspective d'une mise en pratique.

Programme culturel : Les activités culturelles se feront en fonction du programme culturel de la ville de Freiburg.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 205
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Freiburg et Dresden

Académies concernées : Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant en lycée d'enseignement général, en lycée professionnel et dans des sections de techniciens supérieurs.

Le stage est également ouvert aux professeurs de disciplines non linguistiques enseignant (ou désirant enseigner) dans les sections européennes.

Prise en charge : Les frais de stage, de séjour et de transport entre Freiburg et Dresden seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage jusqu'en Allemagne sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du jeudi 17 au mercredi 30 juillet 2003. Arrivée le 17 à Freiburg, départ le 30 juillet de Dresden

Lieu du stage : Fortbildungsakademie der Caritas in Freiburg et Brücke-Most Stiftung Bildungsstätte Dresden

Encadrement du stage : Goethe-Institut, Studienhaus Wiesneck et Brücke-Most Stiftung.

Mode d'hébergement : logement à la Fortbildungsakademie der Caritas et à la Bildungsstätte Brücke-Most Stiftung, en chambre individuelle

Responsable : Goethe-Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84 - télécopie 01 44 43 92 40.

pv@paris.goethe.org

Thème : La société en mutation en Allemagne de l'Est et de l'Ouest

Contenus :

- Aspects de civilisation :
 - analyse de la situation dans les anciens et les nouveaux länder ;
 - comparaison des deux villes ;
 - les tendances/courants dans la société ;
 - la situation de la femme dans les anciens et les nouveaux länder ;
 - le rôle des organisations sociales ; le bénévolat ;
 - état et perspectives du marché du travail ;
 - visites d'institutions à Freiburg et Dresden et de sites chargés d'histoire.

● Aspects linguistiques :

- pratiquer la langue avec différents interlocuteurs ;
- didactique de l'enseignement de l'allemand avec l'objectif d'utiliser et d'analyser les différentes *Arbeits- + Sozialformen* ;
- réflexion sur les possibilités de transfert pour son propre cours ;
- recherche de documents authentiques.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction du programme culturel de Freiburg et Dresden ; excursion à Weimar.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 206
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Frankfurt am Main

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris,

Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Priorité sera donnée aux professeurs engagés dans des dispositifs tels que les itinéraires de découverte, les travaux personnels encadrés ou les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel.

Le stage est également ouvert aux professeurs des disciplines non linguistiques enseignant (ou désirant enseigner) dans les sections européennes.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du samedi 9 au samedi 23 août 2003. Arrivée, le 9, départ le 23.

Lieu du stage : Goethe-Institut de Frankfurt am Main

Responsable : Goethe-Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84 - télécopie 01 44 43 92 40.
pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers

Contenus : Élaboration de projets pédagogiques

- Volet civilisation : découverte de la ville de Frankfurt am Main en petits groupes. Préparation et approfondissement de thèmes d'études spécifiques : Frankfurt am Main, ville de Goethe, centre financier et économique, creuset de l'immigration, capitale du livre et du multimédia, plaque tournante du réseau international aérien, ferroviaire et routier.

- Volet méthodologique : réflexion sur l'enseignement de la civilisation ; réflexion didactique sur l'approche centrée sur un projet : préparation et réalisation d'un projet de classe sur les thèmes d'études précités.

- Volet multimédia : utilisation des techniques et des outils multimédias pour la mise en œuvre d'un projet et réflexion sur l'utilisation d'internet pour réaliser un projet de classe.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction des offres culturelles à Frankfurt au mois d'août.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 208
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, La Réunion, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand et de disciplines non linguistiques de toutes catégories, enseignant en section européenne dans un établissement public du second

degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Le stage est également ouvert à tous les professeurs d'allemand enseignant dans un établissement public du second degré et engagés dans des projets pluridisciplinaires.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du samedi 16 au samedi 30 août 2003. Arrivée le 16, départ, le 30.

Lieu du stage : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin

Responsable : Goethe-Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84 télécopie 01 44 43 92 40.

pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers

Thème : Berlin, hier et aujourd'hui

Contenus :

- Découverte de la dimension historique et géographique de la ville de Berlin par le biais de recherches individuelles et d'entretiens avec des historiens, des géographes et des acteurs de la vie politique et sociale.

- Préparation, élaboration et présentation, en

groupe, d'un thème sur Berlin ; à titre d'exemple : Berlin et la Prusse, l'apport des huguenots au développement de la Prusse, immigrations et émigrations, Berlin et le land de Brandebourg, le passé et l'actualité économiques de Berlin, les structures sociales avant et après l'unification.

- Réflexion didactique sur les expériences faites à Berlin.

Mode de travail :

Travail en séance plénière et en petits groupes, travail sur projets.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction des offres culturelles à Berlin au mois d'août.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 209
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel de Leipzig

Académies concernées : Amiens, Besançon, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel)

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du dimanche 3 au samedi 16 août 2003. Arrivée, le 3, départ, le 16.

Lieu du stage : Inter DaF am Herder-Institut der Universität Leipzig

Encadrement du stage : Goethe-Institut et InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig

Responsable : Goethe-Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40.

pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers

Thème : Leipzig, ville du livre

Contenus :

"Leipzig - Stadt des Buches" : c'est autour de ce thème central que s'orienteront les différentes activités du stage. Le livre est en effet l'un des piliers sur lesquels repose la vie intellectuelle et culturelle de la ville de Leipzig ("Leipziger Buchmesse", "Deutsche Bücherei", etc.).

Pendant le stage, on découvrira de grandes maisons d'édition (Reclam et autres), les auteurs de l'est allemand et plus particulièrement ceux de Leipzig, le rôle du livre au temps de la RDA, l'évolution et les bouleversements qui eurent lieu après la "chute du mur" ainsi que la situation du marché du livre à l'heure actuelle.

Ces recherches trouveront leur complément dans certains documents cinématographiques et seront approfondies lors de débats avec des représentants du monde littéraire de Leipzig.

Mode de travail :

Les participants feront des recherches aussi bien en prenant contact avec des institutions qu'en exploitant des sources documentaires empruntées aux médias (radio et presse locale, télévision

et internet), en vue de leur utilisation en classe.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction du programme culturel de Leipzig.

Date limite et modalités de transmission des dossiers :

(par la voie hiérarchique) Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

AUTRICHE

N° CODE : 211
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Vienne

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel)

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 21 juillet au samedi 2 août 2003. Arrivée, le 21, départ, le 2.

Lieu du séjour : Kardinal König Haus, Lainzer Straße 138, 1130 Wien

Responsable : Herr Norbert Habelt - Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Strozzig, 2/5 A-1080 Wien.

Mode d'hébergement : en chambre individuelle.

Contenu :

Thème : Die österreichische Seele - oder : Gibt es den "homo austriacus" ?

Dans son ouvrage paru en 1984, "Die österreichische Seele. 10 Reden über Medizin, Politik und Religion", le psychiatre, psychologue et psychothérapeute Erwin Ringel propose une nouvelle définition du "spécifiquement autrichien". L'expression "l'âme autrichienne" est devenue une locution courante. Mais y a-t-il un "homo austriacus" ? En quoi se distingue-t-il de l'Allemand ?

Pour répondre à cette question, le stage abordera les arguments avancés par Erwin Riegel :

- histoire et identité autrichienne ;
- aspects socio-politiques de l'Autriche actuelle ;
- "Nous et les autres" : les minorités en Autriche ;
- l'histoire de la psychanalyse en Autriche ;
- la littérature autrichienne ;
- la peinture ;
- la musique ;
- le cinéma autrichien.

Les travaux prendront appui sur des recherches menées dans la ville de Vienne et lors d'une excursion d'une journée dans d'autres parties de l'Autriche.

Date limite et modalités de transmission des dossiers :

(par la voie hiérarchique) Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

SYRIE

N° CODE : 301
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel de Damas

Partenariat : Institut du Monde arabe ; Institut Français d'Études Arabes (IFEAD).

Responsables du stage : M. Abdeljalil Laamiri, Institut du Monde Arabe - tél. 01 40 51 39 26.

Encadrement du stage : Institut Français d'Études Arabes.

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'arabe, agrégés, certifiés, PLP2 et adjoints d'enseignement, enseignant dans un établissement public du second degré.

Nombre de participants : 12.

Prise en charge : l'ensemble des frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage Paris-Damas-Paris sont à la charge des participants. Le voyage s'effectuera en groupe sur vol régulier de la compagnie Syrian-Airlines, à un tarif négocié (prévoir environ 400 euros).

Durée du séjour : du samedi 5 avril au samedi 26 avril 2003.

Mode d'hébergement : en hôtel (chambres doubles).

Contenu :

1 - Caractéristiques et évolutions de la langue. Les variétés dialectales.

2 - La Syrie dans l'histoire : les cités mésopotamiennes et phéniciennes ; les périodes byzantines et islamiques.

3 - La Syrie aujourd'hui : économie, agriculture, urbanisme, société, institutions, littérature, presse. Rencontres, débats, visites, avec la participation de personnalités, universitaires et chercheurs.

L'un des objectifs de ce stage est de permettre aux participants de réaliser, par groupes de deux ou trois stagiaires, des recherches sur des thèmes choisis en rapport avec les contenus du stage. Les résultats de ces travaux seront présentés oralement en fin de stage à l'ensemble des stagiaires et aux personnes chargées de l'encadrement, et donneront lieu à des productions écrites qui seront remises courant mai à l'IA-IPR de l'académie. Les candidats indiqueront donc sur leur fiche de candidature le ou les thèmes de recherche qu'ils proposent.

Ce stage empiétant sur une période scolaire, les candidats retenus remplaceront, dans la mesure du possible, les cours manqués, et organiseront pour leurs classes, en concertation avec le chef d'établissement, le responsable du centre de documentation et d'information (CDI) et le conseiller principal d'éducation (CPE), un programme rigoureusement défini pour leur période d'absence.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

Parallèlement à cet envoi hiérarchique, les candidats adresseront une copie de leur fiche de candidature (revêtue de l'avis du chef d'établissement) directement à l'inspecteur pédagogique régional d'arabe de leur académie.

ARGENTINE

N° CODE : 401
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

S tage de l'université de Buenos Aires

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titu-

laire d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel).

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 40

Durée du séjour : du lundi 14 juillet au vendredi 1^{er} août 2003.

Lieu du séjour : Universidad del Salvador-Viamonte 1856, 1056 Buenos Aires.

Responsable : M. Juan Alejandro Tobias, recteur de l'université.

Mode d'hébergement : en hôtel.

Contenu : Le stage comportera une alternance de cours, de travaux pratiques, avec une ouverture marquée vers le monde hispano-américain, et, tout particulièrement vers l'Argentine. Plusieurs domaines seront couverts : le domaine linguistique, le domaine littéraire et artistique, la civilisation.

- Un programme particulier sera consacré à la société argentine de nos jours.

- Arts : visites culturelles.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ESPAGNE

N° CODE : 403
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Grenade

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Guyane, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel), stagiaires IUFM (espagnol). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'espagnol et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 26 + 4 places sections européennes.

Durée du séjour : du lundi 21 juillet au vendredi 1^{er} août 2003. Arrivée, le dimanche

20 juillet, départ, le samedi 2 août.

Lieu du séjour : Centro de Lenguas Modernas-Universidad de Granada - Placeta del Hospicio Viejo s/n (Realejo), 18009 Granada (España).- Internet : <http://www.clm-granada.com>

Responsable : M. Angel Felices Lago, directeur du centre.

Mode d'hébergement : hôtel Casablanca (<http://www.gomed.es>)

Contenu : Le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités, d'excursions (Sierra Nevada, Costa del Sol), de visites de musées et d'entreprises.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Grenade, ville d'art.

3 - La civilisation

- Grenade et sa région. Découverte des secteurs les plus caractéristiques.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours, à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmis-

sion des dossiers : (par la voie hiérarchique). Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ESPAGNE

N° CODE : 404
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 14 juillet au vendredi 25 juillet 2003. Arrivée, le dimanche 13, départ, le 26.

Lieu du séjour : Universidad Complutense de Madrid, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo Orden, directrice des cours.

Mode d'hébergement : en résidence universitaire (Colegio Mayor).

Contenu : Le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique).

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ESPAGNE

N° CODE : 405
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, la Guyane,

Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 14 juillet au vendredi 25 juillet 2003. Arrivée, le dimanche 13, départ, le 26.

Lieu du séjour : Universidad Complutense de Madrid, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid

Responsable : Mme Isabel Visedo Orden, directrice des cours

Mode d'hébergement : en résidence universitaire (Colegio Mayor)

Contenu : Le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écri-

vains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ESPAGNE

N° CODE : 406
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 14 juillet au vendredi 25 juillet 2003. Arrivée, le dimanche 13, départ, le 26.

Lieu du séjour : Universidad Complutense de Madrid, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid

Responsable : Mme Isabel Visedo Orden, directrice des cours

Mode d'hébergement : en résidence universitaire (Colegio Mayor)

Contenu : Le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ITALIE

N° CODE : 501
STAGE À GESTION NATIONALE

Quarante-sixième séminaire franco-italien de formation mutuelle

Académies concernées : toute les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'italien de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage (en train 2^{ème} classe) seront remboursés aux participants français à leur retour, par l'administration centrale. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 professeurs français d'italien et 20 professeurs italiens de français.

Durée du séjour : du 14 au 26 juillet 2003. Arrivée, le dimanche 13 dans l'après-midi, départ, le samedi 26 dans l'après-midi.

Lieu du séjour : Nantes

Responsables du stage : Mme Marie-Thérèse Medjadji, inspectrice d'academie-ins-

pectrice pédagogique régional, rectorat de l'academie de Créteil, tél. 01 49 81 63 27.

Mode d'hébergement : en hôtel.

Contenu :

● Exposés :

- un exemple d'utilisation d'internet en classe d'italien ;

- un exemple d'entraînement à la compréhension de l'oral en classe d'italien ;

- un exemple d'entraînement à l'expression orale en classe d'italien ;

- un exemple de pédagogie de l'erreur en classe d'italien.

● Travaux de groupe : les travaux de groupe auront pour objectif la simulation de la préparation d'un échange scolaire. Dans ce cadre, les participants élaboreront un parcours didactique (linguistique et culturel) s'appuyant sur les ressources offertes respectivement par la culture, les traditions, l'histoire, les institutions et l'économie locales.

● Thèmes transversaux :

- l'utilisation des TICE ;

- l'aggiornamento linguistique et culturel mutuel réalisé à la faveur des travaux ; ce thème

transversal se traduira par l'établissement d'un glossaire afférent aux thèmes abordés et correspondant aux besoins apparus en cours de stage.

Modalités pratiques :

- a) les professeurs doivent préparer un exposé individuel de 20 minutes environ sur l'un des quatre sujets des travaux individuels ;
- b) cet exposé peut être fait en français ou en italien, au choix des professeurs ;
- c) pour illustrer l'exposé, les professeurs peu-

vent apporter tout le matériel qu'ils souhaitent (diapositives, transparents, cassettes audio et vidéo, CD-ROM, etc.) ;

d) les professeurs doivent aussi réfléchir au thème des travaux de groupe.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ITALIE

N° CODE : 502
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Pérouse

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires de toutes catégories assurant au minimum 6 heures hebdomadaires d'enseignement d'italien et enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant une bonne connaissance de l'italien et enseignant en sections européennes.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par le ministère italien de l'instruction, de l'université et de la recherche, dans le cadre de l'accord culturel franco-italien. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 50 + 2 places sections européennes

Durée du séjour : du 18 au 28 août 2003. Arrivée, le dimanche 17 dans la soirée, départ, le vendredi 29 au matin.

Lieu du séjour : Università per Stranieri di Perugia - Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, 06100 Perugia.

Mode d'hébergement : cité universitaire - Casa dello studente, Viale Faina 6, 06100 Perugia

Repas dans un restaurant de la ville ou au restaurant universitaire.

Contenu :

- 1 - Littérature
 - Auteurs et œuvres de la période contemporaine.
 - 2 - Langue
 - L'évolution de la langue (les néologismes, les langages sectoriels, la langue des jeunes).
 - Théorie et pratique de la traduction. Travaux en atelier et échanges.
 - Séminaire : utilisation de matériaux authentiques dans l'enseignement de l'italien. Exposés et débats.
 - 3 - Histoire
 - La situation socio-politique italienne actuelle.
 - 4 - Art : Les grandes étapes de l'art italien (période à définir).
 - 5 - Musique : période à définir.
 - 6 - Théâtre : contenu à définir.
 - 7 - Cinéma et enseignement de l'italien (réalisateurs et œuvres de la période récente).
 - 8 - En fin de semaine, découverte culturelle de l'Italie qui permettra l'approfondissement de certains aspects évoqués pendant les cours.
- Responsable du stage :** M. Mauro Galmacci, Università per Stranieri di Perugia
- Date limite et modalités de transmission des dossiers :** (par la voie hiérarchique)
Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

PORTUGAL

N° CODE : 601
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel à Lisbonne

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : toutes les catégories de professeurs de portugais enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique). Les adjoints d'enseignement et maîtres auxiliaires doivent enseigner un minimum de 6 heures de portugais.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14

Durée du séjour : du samedi 12 au jeudi 31 juillet 2003. Arrivée le 11, départ le 31.

Lieux du séjour : Universidade Nova de Lisboa, Faculdade de Ciências Sociais e Humanas da UNL, Avenida de Berna, 26-C, P- 1061-069 Lisboa.

Mode d'hébergement : en hôtel (chambre double). Repas de midi au restaurant universitaire, dîner à l'hôtel.

Contenu : Le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de rencontres avec des écrivains et des personnalités diverses, de visites dans Lisbonne et dans les environs (monuments, musées, maisons d'édition).

Le stage vise à un enrichissement linguistique et culturel, ainsi qu'à une réflexion pédagogique.

1 - Domaine linguistique : étude théorique et pratique de la langue contemporaine à partir de documents oraux et écrits variés.

2 - Domaine littéraire :

- étude de la littérature contemporaine, à partir d'œuvres qui seront indiquées en cours d'année ;
- explication de textes significatifs (prose ou poésie) et rencontre avec des écrivains.

3 - Domaine artistique et culturel :

- étude de thèmes géographiques, historiques, sociaux et économiques (évolutions sociales au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, le Portugal et l'Europe, la vie économique, presse etc) ;

- histoire de l'art ;

- concerts, cinéma.

4 - Recherche de matériel didactique et réflexion pédagogique.

Responsable du stage : M. Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : Association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6, rue Sarette, 75014 Paris, tél. 01 43 22 55 47, télécopie 01 43 21 23 28.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

RUSSIE

N° CODE : 701
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel de Moscou

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires de russe de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : Les frais de voyage sont pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Une participation aux frais de stage et d'hébergement de 230 euros est demandée aux stagiaires. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Durée du séjour : 3 semaines (entre le 13 juillet et le 3 août 2003)

Lieu du séjour : Université linguistique de Moscou - Ostozhenka 38, 119992 Moscou

Mode d'hébergement : en cité universitaire

Passeport et visa : Les participants à ce stage veilleront à posséder un passeport en cours de validité d'au moins un an après la date retour. Le visa sera payé par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Contenu : les cours ont lieu le matin. L'en-

seignement est dispensé sous forme de cours magistraux et de travaux pratiques. Cet enseignement a pour objet :

- a) le perfectionnement linguistique des professeurs ;
- b) la mise à jour des connaissances sur la Russie actuelle (culture, société, économie, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

Formulaire de candidature

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX STAGES DE LANGUES VIVANTES (Filié 2003) PROFESSEURS DU SECOND DEGRE	STAGE DEMANDE
	N° code
	Ville

Second vœu, à titre indicatif <i>Attention, ce second vœu ne sera pris en compte que si des places se libèrent</i>	N° code
	Ville

ATTENTION, NE REMPLIR QU'UNE SEULE FICHE PAR CANDIDAT

Mme Mlle M. (cocher)

NOM

Prénoms

Date de naissance

Académie

Département

NOM de l'établissement d'exercice

Adresse complète

N° de téléphone complet (indispensable)

N° registre national des établissements (RNE)

A ADRESSER
PAR LA
VOIE HIERARCHIQUE
AU
RECTORAT

ADRESSE PERSONNELLE (*indispensable*):

Téléphone
Portable
Mél

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (*indispensable*):

Lien de parenté

Adresse

Téléphone
Portable
Mél

N° de police d'assurance ou de sociétaire

Dans quelles classes exercez-vous actuellement ?	Quel est votre grade ?
Langue enseignée	Agrégé <input type="checkbox"/>
Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement	Certifié <input type="checkbox"/>
Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement de cette langue	Adj. Ens. <input type="checkbox"/>
	PEGC <input type="checkbox"/>
	PLP <input type="checkbox"/>
	MA/Vacataires <input type="checkbox"/>

Stages et actions de formation destinés aux professeurs des écoles et aux instituteurs

ROYAUME-UNI

N° CODE : 141
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Lancaster

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires (enseignement public) qui ressentent la nécessité d'améliorer leurs compétences linguistiques en anglais et envisagent de se présenter aux épreuves et à l'entretien d'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du 7 au 18 juillet 2003. Arrivée le 6 juillet après-midi, départ le 19 au matin.

Lieu du séjour : St-Martin's College, Bowerham Road, LA1 3JD Lancaster
Site électronique : www.ucsm.ac.uk

Responsables : Pr. Christopher Carr

Mode d'hébergement : chez des particuliers
Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : L'accent sera mis sur l'acquisition d'une plus grande aisance à l'oral (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, conversation courante, compréhension orale).

- Objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; collecte et exploitation de supports pédagogiques et de documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire.

- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 142
STAGE À GESTION NATIONALE**S**tage de perfectionnement
linguistique, pédagogique et
culturel d'Édimbourg**Académies concernées :** toutes les académies**Catégories concernées :** instituteurs et professeurs des écoles titulaires (enseignement public) qui ressentent la nécessité d'améliorer leurs compétences linguistiques en anglais et envisagent de se présenter aux épreuves et à l'entretien d'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire.**Prise en charge :** Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.**Nombre de participants :** 25**Durée du séjour :** du 30 juin au 11 juillet 2003. Arrivée le 29 juin après-midi, départ le 12 juillet au matin.**Lieu du séjour :** Institute for Applied Language Studies, The University of Edinburgh, 21 Hill Place, EH8 9DP Edinburgh, Scotland
Site électronique : www.ials.ed.ac.uk**Responsables :** Mrs. Sheena Davies et Mrs. Joy Northcott**Mode d'hébergement :** chez des particuliers**Contenu et objectifs :**

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur l'acquisition d'une plus grande aisance à l'oral (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, conversation courante, compréhension orale).

- Objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; collecte et exploitation de supports pédagogiques et de documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire.

- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 143
STAGE À GESTION NATIONALE**S**tage de perfectionnement
linguistique, pédagogique et
culturel de Plymouth**Académies concernées :** toutes les académies**Catégories concernées :** instituteurs et professeurs des écoles titulaires (enseignement public) dont la compétence à enseigner l'anglais à l'école primaire a été validée par une procédure d'habilitation**Prise en charge :** Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de

la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25**Durée du séjour :** du 7 au 18 juillet 2003. Arrivée le 6 juillet après-midi, départ le 19 au matin.**Lieu du séjour :** The College of St Mark and St John Foundation, Derriford Road, Plymouth, Devon PL6 8BH.Site électronique : www.marjon.ac.uk

Responsable : Mr. Paul Gentle

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, conversation courante, compréhension orale).

- Objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; collecte et exploitation de supports pédagogiques et de documents

authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire.

- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 144
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel d'Édimbourg

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires (enseignement public) dont la compétence à enseigner l'anglais à l'école primaire a été validée par une procédure d'habilitation.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25

Durée du séjour : du 30 juin au 11 juillet 2003. Arrivée le 29 juin après-midi, départ le 12 juillet au matin.

Lieu du séjour : Institute for Applied Language Studies, The University of Edinburgh, 21 Hill Place, Edinburgh EH8 9 DP, Scotland
Site électronique : www.ials.ed.ac.uk

Responsables : Mrs. Sheena Davies et Mrs. Joy Northcott

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de langue orale (diagnostic phonétique et phonologique, remédiation, conversation courante, compréhension orale).

- Objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; collecte et exploitation de supports pédagogiques et de documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire.

- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 145
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Colchester

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui exercent la charge de conseillers pédagogiques pour l'anglais ou sont susceptibles de l'assurer à court terme, leur niveau de compétence linguistique étant relativement avancé et leurs capacités d'encadrement et d'animation étant reconnues.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Durée du séjour : du 30 juin au 11 juillet. Arrivée le 29 juin après-midi, départ le 12 juillet au matin.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre, 19 Lexden Road, Colchester CO3 3PW Site électronique : www.cesc.co.uk

Responsable : Mrs Sarah Hunter

Mode d'hébergement : chez des particuliers

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la maîtrise de la langue orale, sur les méthodes de correction des énoncés fautifs (accentuation et système vocalique, intonation et chaîne parlée) et sur la pédagogie de la compréhension orale.

- Objectifs pédagogiques : conduite et animation d'ateliers pédagogiques en anglais ; travail d'équipe sur la recherche, la sélection et la didactisation de documents authentiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire ; présentation des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement élémentaire britannique ; visites de classes et rencontres avec des maîtres de l'enseignement élémentaire britannique.

- Objectifs culturels : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, cuisine, chansons, comptines, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 221
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Bremen - Niveau de langue : intermédiaire

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires désireux d'améliorer leurs compétences linguistiques pour satisfaire aux exigences de l'habilitation à enseigner l'allemand à l'école. Il s'adresse aux enseignants n'ayant pas encore suivi de formation à Bremen ou à Freiburg.

Prise en charge : Les frais de stage et de

séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du dimanche 6 au dimanche 20 juillet 2003. Arrivée, le 6, départ, le 20.

Lieu du stage : LIS, Landesinstitut für Schule.

Responsable : Goethe-Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris - tél. 01 44 43 92 84 - télécopie : 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers

Contenus : Les objectifs du stage sont :

- le perfectionnement des connaissances en allemand (bain linguistique et culturel) ;
- la proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire ;
- la découverte de la ville de Bremen.

Mode de travail :

- Travail en séance plénière, en petits groupes et en binômes.
- Travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues, éléments constitutifs de la pédagogie de l'école primaire.

- Découverte de différents quartiers de la ville de Bremen à travers des recherches individuelles et des conférences.

- Découverte de projets pédagogiques à Bremen.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction du programme culturel de la ville de Bremen, ville universitaire très animée.

Date limite et modalités de transmission

des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 222
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel de Freiburg

- Niveau de langue : avancé

Académies concernées : toutes académies

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles déjà habilités à enseigner l'allemand à l'école ou disposant déjà d'une certaine aisance dans la pratique de cette langue. Il s'adresse aux enseignants n'ayant pas encore suivi de formation à Bremen ou à Freiburg.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du samedi 5 au samedi 19 juillet 2003. Arrivée, le 5, départ, le 19.

Lieu du stage : Goethe-Institut de Freiburg

Responsable : Goethe-Institut, 17, av. d'Iéna, 75116 Paris, tél. 01 44 43 92 84 - télécopie : 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers

Contenus :

Les objectifs du stage sont :

- le perfectionnement des connaissances en allemand (bain linguistique et culturel) ;
- la proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire, contact avec la pratique pédagogique dans les écoles primaires à Freiburg ;
- la découverte des aspects actuels de la civilisation allemande à travers l'exemple de la ville de Freiburg et de la région.

Mode de travail :

- Travail en séance plénière et en petits groupes ;
- Travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues, éléments constitutifs de la pédagogie de l'école primaire ;
- Découverte des villes de Freiburg et de Basel à travers des recherches individuelles et des conférences ;
- Visites de classes de l'école primaire.

Programme culturel :

Les activités culturelles se feront en fonction du programme culturel de la ville de Freiburg, ville universitaire très animée.

Date limite et modalités de transmission

des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ESPAGNE

 N° CODE : 411
 STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Burgos

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'espagnol ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10

Durée du séjour : du lundi 14 au vendredi

25 juillet 2003. Arrivée, le dimanche 13 au soir, départ, le samedi 26 au matin.

Lieu du séjour : Burgos.

Responsable : M. Ayala Henri, responsable pédagogique

Mode d'hébergement : en cité universitaire

Contenu : Remise à niveau et perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'espagnol à l'école élémentaire. Connaissance de la vie quotidienne. Découverte de Burgos et de sa région.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

ITALIE

 N° CODE : 511
 STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique de Pérouse

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'italien ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent être également candidats les professeurs des écoles stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement, après leur titularisation. Le stage ne peut en aucun cas convenir à des débutants.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10

Durée du séjour : du 18 au 29 août 2003.

Arrivée, le dimanche 17 dans la soirée, départ, le samedi 30 au matin.

Lieu du séjour : Università per Stranieri di Perugia, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, I-06100 Perugia.

Mode d'hébergement : en cité universitaire - Casa dello Studente, Viale Faina 6, 06100 Perugia. Repas dans un restaurant de la ville ou en restaurant universitaire.

Contenu : alternance entre perfectionnement linguistique et pratique pédagogique.

Certains cours sont communs avec le stage des professeurs du secondaire.

Responsable du stage : M. Mauro Gal-macci, Università per Stranieri di Perugia.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

PORTUGAL

N° CODE : 611
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel à Lisbonne

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de portugais ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent également être candidats les professeurs stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement après leur titularisation.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14

Durée du séjour : du lundi 14 au dimanche 27 juillet 2003. Arrivée, le dimanche 13 au soir, départ, le dimanche 27 dans la journée.

Lieux du séjour : Escola Superior de Educação de Lisboa- Avenida Carolina Michaëlis Vasconcelos, 1500 Lisboa.

Mode d'hébergement : en hôtel

(chambres doubles). Repas de midi en restaurant universitaire, dîner à l'hôtel.

Contenu :

- Le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de visites dans Lisbonne et dans les environs (monuments, musées).

- Le stage offre l'occasion d'une initiation à la langue (ou un approfondissement) et permet une découverte de la civilisation portugaise sous différents aspects : géographie, histoire et société, vie économique et sociale après 1975, littérature contemporaine et littérature enfantine, chanson, gastronomie, etc.

Responsable du stage : M. Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : Association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6, rue Sarette, 75014 Paris, tél. 01 43 22 55 47, télécopie 01 43 21 23 28.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonspections d'enseignement du premier degré, pour le **vendredi 20 décembre 2002**.

Formulaire de candidature

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX STAGES DE LANGUES VIVANTES (Eté 2003) PROFESSEURS DES ECOLES ET INSTITUTEURS	STAGE DEMANDE N° code : Ville :
---	--

Second vœu, à titre indicatif: <i>Attention, ce second vœu ne sera pris en compte que si des places se libèrent</i>	N° code: Ville:
--	--------------------

ATTENTION, NE REMPLIR QU'UNE SEULE FICHE PAR CANDIDAT

Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> (cocher) NOM Prénoms Date de naissance	Académie Département
---	-----------------------------

NOM de l'établissement d'exercice Adresse complète N° de téléphone complet (indispensable) N° registre national des établissements (RNE)
--

A ADRESSER PAR LA VOIE HIERARCHIQUE A L'INSPECTION ACADEMIQUE

ADRESSE PERSONNELLE (indispensable) Téléphone Portable Mél
--

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (indispensable) : Lien de parenté Adresse Téléphone Portable Mél N° de police d'assurance ou de sociétaire
--

Dans quelles classes exercez-vous actuellement ? Langue enseignée Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement de cette langue	Quel est votre grade ? Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Instituteur <input type="checkbox"/>
--	---

Avez-vous déjà postulé pour un stage ?		Y avez-vous participé ?	
N° code	En quelle(s) année(s) ?	oui	non
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous bénéficié d'une bourse LINGUA ?	oui <input type="checkbox"/>	En quelle année ?	non <input type="checkbox"/>
Demande en cours:	oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>

Avez-vous postulé pour des échanges internationaux ?			oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Echanges réalisés				
Date	Lieu	Durée		
Demande en cours:			oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Motivation et intérêts pour ce stage :

Date : _____ **Signature :** _____

Nota Bene : le candidat est libre de joindre à son dossier une lettre de motivation dactylographiée sur papier libre.

- Les diplômes obtenus:
- Votre niveau de langue : débutant moyen bon excellent (à cocher obligatoirement)
- Avez-vous bénéficié d'une formation linguistique au cours de l'année scolaire ? OUI NON (cocher)
- Si oui, en quelle langue ?

AVIS HIERARCHIQUE
Toute candidature non revêue de tous les avis hiérarchiques sera considérée comme irrecevable
Date limite d'envoi à l'inspection académique : vendredi 20 décembre 2002

	R	F	TF	Avis motivé	Date et signature
Directeur d'école					
I.E.N.					
I.A.-DSDEN					
DARIC					
Recteur					

Nota Bene : R : avis réservé, F : avis favorable, TF : avis très favorable

Échanges poste pour poste de professeurs de langue vivante

■ Des échanges poste pour poste entre des professeurs de langue vivante, titulaires des établissements publics français du second degré et des enseignants étrangers d'établissements publics ou privés seront organisés pour tout ou partie de l'année scolaire 2003-2004 avec les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, États-Unis, République d'Irlande.

Étant donné le faible nombre de candidatures présentées, ces dernières années, par des enseignants britanniques, des aménagements particuliers sont mis en place en ce qui concerne les échanges avec les quatre pays du Royaume-Uni : Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord. On se reportera aux dispositions particulières précisées ci-après.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES D'ÉCHANGES

Les objectifs des échanges poste pour poste sont de permettre à des professeurs de langue vivante :
- de perfectionner et de compléter leur formation linguistique et professionnelle ;

- d'approfondir leur connaissance des ou du pays dont ils enseignent la langue et, de ce fait, d'enrichir les contenus et pratiques de l'enseignement qu'ils dispenseront à leurs élèves à leur retour ;
- de contribuer à l'ouverture internationale des systèmes d'éducation français et étrangers par la promotion des langues vivantes en France et celle de la langue française à l'étranger ;
- et, tout particulièrement, de créer ou renforcer des liens entre communautés éducatives, celle de l'établissement scolaire étranger qui les accueillera et celle du collège ou lycée français où ils exercent.

1 - Conditions générales de participation et conditions particulières pour le Royaume-Uni

Le tableau ci-dessous indique les pays, les catégories d'enseignants concernés, les durées et périodes d'échange possibles selon les destinations et l'ancienneté requise dans l'enseignement de la langue (calculée au 1er juillet 2003, les années de formation ou stage de CAPES et agrégation étant exclues de ce calcul).

PROGRAMME GÉNÉRAL							
PAYS	Certifiés Agrégés	PLP AE PEGC	ANNÉE SCOLAIRE	1er trim.	2ème trim.	Échanges courts	Ancienneté d'enseignement dans la langue au 1-7-2003
Australie	oui	non	oui (2)	non	non	non	2 ans
États-Unis	oui	oui (1)	oui	non	non	non	2 ans
Canada	oui	non	oui	non	non	non	2 ans
République d'Irlande	oui	oui	oui	oui	non	non	2 ans
Allemagne	oui	oui	oui	oui	non	6 semaines	2 ans
Autriche	oui	non	oui	oui	non	non	2 ans
Espagne	oui	oui	oui	non	oui	non	2 ans
PROGRAMME PARTICULIER, à appariements pré-établis (3)							
Royaume-Uni	oui	oui	oui	oui	oui	6 semaines	2 ans

(1) Titulaires d'une licence d'anglais

(2) Selon l'année scolaire australienne, soit de janvier 2004 à décembre 2004 (2 postes)

(3) Dispositions particulières pour les échanges avec le Royaume-Uni :

Seuls pourront être pris en compte et examinés les dossiers présentés par des professeurs qui, non seulement auront identifié leur partenaire, mais également auront obtenu de ce partenaire l'assurance que le chef de l'établissement d'accueil donne son accord au projet d'échange. Sur ce point, il est vivement recommandé aux deux partenaires potentiels de s'assurer de l'agrément du chef d'établissement britannique quant à la durée et aux dates de l'échange envisagé d'une part, quant au profil et aux qualifications du candidat français d'autre part.

Afin d'aider les enseignants français dans leur projet d'échange et dans leur recherche d'un partenaire, le British Council ouvrira, sur son site électronique (www.britishcouncil.org/education/teachers), une rubrique spécifique consacrée aux échanges de poste entre enseignants britanniques et étrangers. On pourra également consulter les informations et conseils disponibles sur le site *Windows on the World* (www.wotw.org.uk).

Les candidats devront appartenir aux catégories d'emploi figurant au tableau ci-dessus et justifier de l'ancienneté requise telle qu'elle est fixée au même tableau.

En outre, ils devront :

- a) être titulaires de leur poste dans un établissement public du second degré (ne pas être affectés à titre provisoire dans l'établissement) ;
- b) exercer des fonctions à plein temps pendant l'année d'échange ;
- c) ne pas avoir à regagner leur poste en cours d'échange pour accomplir un stage probatoire ou remplir toute autre obligation liée au déroulement de leur carrière ;
- d) ne solliciter en aucun cas pour l'année d'échange une mutation ou un détachement ;
- e) avoir, si possible, une qualification ou une expérience dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère.

Si le nombre d'échanges qu'un professeur peut effectuer au cours de sa carrière n'est pas limité, la durée cumulée des séjours accomplis à l'étranger sera cependant prise en compte lors de l'étude du dossier.

2 - Préparation de l'échange

a) Calendrier scolaire

La durée de l'échange est déterminée par le calendrier scolaire du pays d'accueil.

La rentrée scolaire dans les pays de langue anglaise - qui peut précéder de plusieurs semaines la rentrée française - est assurée par le professeur français.

Compte tenu du décalage entre les périodes d'activités en France et à l'étranger, les échanges prévus au deuxième trimestre scolaire se déroulent normalement de la fin des vacances de Noël dans le pays d'accueil jusqu'au 31 mars, sauf

arrangement différent convenu entre les deux partenaires et agréé par les chefs d'établissement concernés. Les échanges courts (6 semaines) se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

b) Date de la notification

Tous les candidats seront avisés par courrier de l'administration centrale du résultat de l'étude des dossiers. Les candidats retenus recevront une proposition d'échange avant le 13 juin 2003 (sauf pour l'Australie).

En ce qui concerne les échanges avec les États-Unis, la proposition d'échange intervient avant la fin mars. Le candidat dispose ainsi d'un délai relativement large pour mettre au point avec son partenaire les conditions matérielles de l'échange.

c) Journées préparatoires

En tant que de besoin, et en coopération avec les représentations culturelles étrangères en France, des journées préparatoires réuniront, dans le courant du troisième trimestre de l'année scolaire 2002-2003, les professeurs français dont la candidature aura pu être retenue. Organisées par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (au même titre que celles dont bénéficient les professeurs étrangers accueillis en France dans le cadre de ce programme), ces journées apporteront le complément d'informations d'ordre administratif, pédagogique et matériel dont les professeurs auraient besoin avant leur départ.

Dispositions particulières (programme franco-allemand)

Dans le cadre du programme franco-allemand, les professeurs français et allemands retenus pour un échange annuel ou trimestriel participent à des journées préparatoires qui se déroulent alternativement (d'une année sur l'autre) en Allemagne et en France. En 2003, ces journées devraient avoir lieu en France. Les échanges de six semaines qui se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël ne sont précédés d'aucune rencontre préparatoire. Les participants reçoivent avant le début de l'année scolaire un dossier d'information sur le système scolaire allemand, la vie en Allemagne et les formalités à accomplir.

d) Échanges de logements et de voitures

Ils demeurent une affaire strictement privée entre partenaires. Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ne peut en aucun cas intervenir sur ce point.

e) Scolarisation des enfants

Si des enfants d'âge scolaire accompagnent le professeur, celui-ci se renseignera lui-même, au besoin en consultant son partenaire, sur les possibilités de scolarisation existant sur place.

f) Organisation du départ

Les professeurs d'échange sont responsables de l'organisation de leur départ.

Voyage

Il revient aux participants de choisir leur mode de transport, d'effectuer les réservations nécessaires et de faire l'avance du coût des billets. Ultérieurement, les frais de voyage feront l'objet, selon les destinations, soit d'un remboursement intégral, soit du versement d'une allocation forfaitaire (cf. tableau au paragraphe J du chapitre 6, dispositions financières). Dans tous les cas, le voyage des familles (conjoint et enfants) reste à la charge des candidats.

Dispositions particulières (États-Unis, Australie, Canada)

- Dans le cas des échanges avec les États-Unis, les justificatifs des frais de transport sont à adresser à la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, 9, rue Chardin, 75016 Paris. Les candidats retenus devront par ailleurs se soumettre à une visite médicale obligatoire.

- Pour l'Australie et le Canada, les frais de transport des bagages du professeur d'échange pourront faire l'objet d'une prise en charge pour un montant limité à 152,45 euros, à l'aller et au retour.

Visa

Les formalités nécessaires à l'obtention des visas doivent être effectuées en propre par les professeurs d'échange : elles devront être entreprises directement auprès des services consulaires concernés dès l'acceptation de l'échange.

Les participants en assureront le coût : frais de dossier, examen médical radiologique et visa.

3 - Dispositions pédagogiques et administratives

a) Position administrative des professeurs

Un échange n'est pas un détachement. Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur le poste dont ils sont titulaires.

Aussi, tout enseignant est-il tenu, au terme de l'échange, de regagner son poste en France, lequel n'a pas été porté vacant puisqu'il a été occupé par le partenaire étranger.

b) Disciplines enseignées

Dans l'établissement étranger qui l'accueille, chaque professeur enseigne, en tant que langue étrangère, la langue du pays de son établissement d'origine.

Dispositions particulières

Dans les pays anglophones, il peut être demandé au professeur français d'assurer des cours de civilisation française ou européenne. De plus, les professeurs à même de le faire pourront être sollicités pour assurer un complément d'enseignement dans une matière non nécessairement liée à l'enseignement du français (deuxième langue vivante, par exemple).

c) Service

Chaque professeur assure le service habituel de son partenaire tel qu'il est déterminé par les autorités du pays d'accueil.

Le nombre d'heures exigibles du professeur étranger doit correspondre au service hebdomadaire, tel qu'il est fixé pour la catégorie d'emploi à laquelle appartient le professeur français.

Il n'existe pas d'obstacle à confier la charge de professeur principal au professeur d'échange puisque le professeur étranger doit être considéré comme un enseignant à part entière, capable d'assurer toutes les obligations du professeur auquel il se substitue.

d) Professeurs bivalents

Dans le cas des professeurs de lycée professionnel et des PEGC, le chef d'établissement français doit être en mesure d'offrir au professeur étranger, soit un service complet d'enseignement dans la langue étrangère, soit un minimum de 15 heures, à l'exclusion de toute autre

discipline. En revanche, et avec l'accord préalable de l'enseignant étranger, ce dernier pourra se voir proposer d'enseigner une autre matière en langue étrangère (histoire, géographie, EPS, etc.). Cette possibilité sera tout particulièrement envisagée dans les établissements où existe une section européenne.

e) Congés de maladie

Les professeurs français doivent justifier de leurs absences à l'étranger auprès de leur chef d'établissement français et auprès du chef d'établissement étranger.

f) Autorisations d'absence

Les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès du chef d'établissement étranger qui appliquera la réglementation en usage dans son pays.

4 - Déroulement de l'échange

a) Accueil du professeur étranger

Il s'agit d'un élément fondamental de la réussite du programme d'échanges poste pour poste.

Aussi est-il tout particulièrement demandé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de préparer l'accueil du professeur étranger en sensibilisant à sa venue enseignants (parmi lesquels sera désigné un professeur référent, spécifiquement chargé de l'intégration du professeur étranger dans l'équipe pédagogique), personnels d'éducation, administratifs et de service, élèves et parents d'élèves.

Le chef d'établissement veillera personnellement à l'insertion de l'enseignant étranger dans la communauté scolaire de l'établissement. Il lui appartient notamment de mettre en œuvre les conditions susceptibles de valoriser l'apport original du professeur étranger, en particulier dans les domaines pédagogique et culturel.

b) Interruption de l'échange

Les candidats s'engagent, en postulant, à mener l'échange jusqu'au terme initialement prévu. Une rupture d'échange implique le retour anticipé de chacun des deux partenaires dans son pays d'origine. C'est pourquoi toute demande d'interruption ne sera accordée que pour des motifs graves dûment justifiés.

Les frais entraînés par un retour anticipé en France ne feront pas l'objet d'une prise en charge par l'administration centrale.

c) Prolongation d'échange

Il est possible de prolonger un échange annuel pour une année supplémentaire (demande à présenter en janvier au plus tard).

À cette fin, le professeur doit formuler, par la voie hiérarchique, une demande de prolongation accompagnée de l'accord des deux chefs d'établissement concernés.

5 - Compte rendu et évaluation de l'échange

Au terme de son séjour, le professeur est tenu de rédiger un rapport dont il adressera, sous couvert de son chef d'établissement, un premier exemplaire à l'inspection générale des langues vivantes, un second exemplaire au délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC) de son académie (qui le transmettra à l'administration centrale, DRIC B4).

6 - Dispositions financières (annexes 1, 2 et 3)

a) Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées par le professeur étranger doivent lui être payées :

- d'une part, lorsqu'elles correspondent au service accompli au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles par un professeur français ;

- d'autre part, lorsqu'elles résultent du décompte prévu par les dispositions des décrets n° 50-582 du 25 mai 1950 et n° 61-1362 du 6 décembre 1961.

b) Heures de première chaire

Ainsi, les heures de première chaire doivent être versées au professeur étranger enseignant en première ou en classe terminale.

c) Classes post baccalauréat

De même, les heures supplémentaires doivent être versées au professeur étranger effectuant tout ou partie de son service dans des classes post baccalauréat (STS).

d) Paiement des heures supplémentaires

Les services comptables académiques ou l'intendance des établissements assureront aux

intéressés la rémunération de ces heures en euros et selon le taux applicable à la catégorie d'emploi du professeur français en échange.

e) Prélèvement au titre de la sécurité sociale

Les heures supplémentaires ne peuvent donner lieu à aucun prélèvement au titre de la sécurité sociale (voir la circulaire n° 27-264 du 26 juillet 1977, BOEN n° 31 du 8 septembre 1977, ci-jointe en annexe 2).

f) Conseils de classe et d'orientation

Les indemnités pour conseils de classe et d'orientation et charges entrant dans la définition du service restent acquises au professeur français. Il n'en reste pas moins que le professeur étranger est tenu d'assister à ces conseils au lieu et place de son partenaire (voir la circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980, BOEN n° 38 du 30 octobre 1980, ci-jointe en annexe 3).

g) Traitement

Le professeur français continue de percevoir en France son traitement en euros. Les cotisations à la sécurité sociale y sont normalement pré-comptées.

h) Transfert du traitement

Dans tous les cas, les professeurs sont responsables de l'acheminement à l'étranger de leur traitement qui continuera, sauf indication contraire de leur part, à être versé en euros par le service payeur sur leur compte habituel en France.

Il leur appartiendra de s'informer eux-mêmes soit auprès de leur partenaire, soit auprès de la Maison des Français de l'étranger (34, rue la Pérouse, 75775 Paris cedex 16, tél. 01 43 1775 60) sur les moyens de paiement utilisables dans le pays étranger.

Aucun avis de cessation de paiement ne doit donc être émis à l'occasion d'un départ pour échange de poste.

i) Allocation d'échange

Une allocation d'échange, allocation forfaitaire, sera versée aux participants (cf. tableau ci-après) par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP, Service financier, 1, avenue Léon Journault, 92311 Sèvres, tél. 01 45 07 6000). Il appartiendra à chaque enseignant participant à un échange de faire parvenir au CIEP un relevé d'identité bancaire.

Le montant du forfait ne varie pas en fonction de la situation familiale des candidats ou des aléas qui peuvent survenir en cours d'échange. L'attribution de l'allocation reste conditionnée à l'accomplissement, jusqu'au terme prévu, de la totalité du service dû dans l'établissement étranger d'accueil.

j) Modalité de versement de l'allocation

Les allocations sont versées :

- soit à l'issue de l'échange, 12 semaines après

le retour du professeur, pour les échanges d'une durée inférieure ou égale à un trimestre (les allocations de séjour et de voyage étant servies simultanément) ;

- soit par fraction trimestrielle à trimestre échu, pour les échanges annuels, le remboursement forfaitaire des frais de voyage intervenant en même temps que la première fraction trimestrielle.

En cas d'interruption de l'échange, l'allocation ne sera versée qu'au prorata de la période effectuée.

MONTANT DES ALLOCATIONS

PAYS	Année scolaire	1 ^{er} ou 2 ^{ème} trimestre	6-7 semaines	Voyages (1)
États-Unis	228,68€/mois sur 12 mois			762,25€ en moyenne selon la destination
Australie	228,68€/mois sur 12 mois			frais réels
Canada	228,68€/mois sur 12 mois			frais réels
Royaume-Uni	762,25€x 3	914,70€	457,35€	277,46€
République d'Irlande	762,25€x 3	914,70€		277,46€
Allemagne	762,25€x 3	914,70€	457,35€	277,46€
Autriche	762,25€x 3	914,70€		277,46€
Espagne	762,25€x 3	914,70€		277,46€

(1) Le coût du voyage aller et retour (entre leur résidence administrative et leur affectation à l'étranger) effectué par les professeurs français d'échange exerçant dans les DOM-TOM est entièrement pris en charge par l'administration centrale, qui en assure le remboursement sur présentation des pièces justificatives à adresser (sauf pour les États-Unis), au Service financier du Centre international d'études pédagogiques, 1, avenue Léon Journault, 92311 Sèvres cedex.

7 - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures, vœux et sélection des candidats

a) Programmes

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en raison de la complexité des procédures d'échange, ils devront limiter leur demande à un seul pays. Toutefois, en ce qui concerne les pays anglophones, afin de tenir compte des variations du volume des demandes en provenance des divers pays partenaires, l'administration centrale étudiera, cas par cas, les solutions permettant d'ajuster, au mieux des intérêts des pro-

fesseurs, la demande française et les diverses offres étrangères. C'est ainsi qu'en cas d'impossibilité de partenariat dans le pays pour lequel ils postulaient, certains candidats dont le dossier et le projet auront été jugés particulièrement intéressants pourront se voir proposer une destination alternative.

b) Partenaire identifié

Les candidatures de professeurs ayant déjà préparé l'échange avec un partenaire de leur choix sont prioritaires (avec des réserves pour l'Allemagne) à condition que :

- la candidature ait été déposée dans les formes prescrites par la présente note ;

- la candidature du partenaire étranger ait été, elle aussi, retenue par les autorités hiérarchiques dont il relève, cet agrément devant être obtenu, pour toute demande d'échange avec le Royaume-Uni, dès la constitution du dossier de candidature.

c) Vœux géographiques

Ils sont pris en compte dans toute la mesure du possible.

Cependant, des vœux trop restreints, portant soit sur une seule ville ou une seule région, soit exclusivement sur des villes, disposant d'un établissement français ou d'une université, limitent les possibilités de satisfaire la demande du candidat (cela étant particulièrement le cas pour les candidatures à destination des États-Unis).

Il est donc conseillé aux enseignants particulièrement désireux de voir aboutir leur projet de formuler des vœux géographiques larges.

d) Commissions bilatérales de sélection des candidatures

Des réunions bilatérales de sélection se tiennent au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire afin de procéder à l'appariement des dossiers. Les candidats retenus reçoivent une proposition d'échange.

Il n'existe pas, avant les réunions, de listes de postes étrangers ouverts à l'échange.

Chaque partie peut agréer ou refuser un candidat de l'autre partie en fonction des critères de jugement professionnels, pédagogiques ou administratifs propres au système d'éducation de son pays.

La commission de sélection s'appuiera sur les données suivantes :

- avis hiérarchiques ;
- motivations professionnelles ;
- prolongements possibles de l'échange (projet d'action éducative inter-établissements, appariements, voyages de classes, liens avec les dispositifs pédagogiques interdisciplinaires tels que les TPE ou les PPCP, etc.).

Dans toute la mesure du possible, les appariements proposés tiennent compte du type des établissements et de la nature des populations scolaires que l'échange vise à rapprocher. Par ailleurs, les offres d'échange de logements entre

partenaires et une relative parité entre ces offres, sans être déterminantes, sont prises en compte par les commissions comme éléments supplémentaires d'appréciation.

e) Calendrier de dépôt des candidatures

Retrait des dossiers : jusqu'au 16 décembre 2002.

Par lettre adressée directement par le candidat au rectorat de son académie à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC), lettre précisant l'adresse exacte de son établissement d'affectation et le pays de son choix. (cf. en annexe 4 la liste des DARIC).

Disposition particulière (États-Unis)

Les candidats à un échange avec les États-Unis devront se procurer, outre le dossier de candidature français, un second dossier (à compléter et rédiger en anglais) auprès de la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels (9, rue Chardin, 75016 Paris, tél. 01 44 14 53 65). Ce dossier sera également téléchargeable sur le site électronique de la commission : www.fulbright-france.org

Retour des dossiers : **avant le 15 janvier 2003**

La notice blanche sera adressée directement par le candidat, dès qu'il l'aura complétée, au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, bureau du réseau académique, de la mobilité et de l'enseignement international (DRIC B4), 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP.

Les deux notices de couleur seront renvoyées par le chef d'établissement au délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC) du rectorat concerné qui les transmettra à l'administration centrale, pour le **31 janvier 2003**, délai de rigueur. Elles devront comporter :

- l'avis du chef d'établissement ;
- l'avis du délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC) ;
- l'avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) ou de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN-ET/EG) ;
- l'avis du recteur d'académie ;
- une lettre de motivation sur papier libre.

Ces dates sont impératives, compte tenu de la nécessité d'assurer dans les délais impartis l'instruction des dossiers et la préparation des travaux des différentes commissions bilatérales de sélection des candidats.

Les chefs d'établissement porteront un avis sur les candidatures :

- en appréciant les motivations et les aptitudes du candidat à l'échange (cf. annexe à la notice de candidature) ;

- en déterminant l'intérêt de la présence d'un professeur étranger dans leur établissement.

Les délégués académiques aux relations inter-

nationales et à la coopération (DARIC) porteront un avis sur l'opportunité de l'échange dans le cadre de la politique d'ouverture internationale de l'établissement.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN-ET/EG) exprimeront leur avis motivé à la suite d'un entretien ou d'une prise de contact avec le candidat.

Il est particulièrement important que la présente note de service bénéficie de la plus large diffusion possible au sein des établissements relevant de l'académie.

Annexe 1

ÉCHANGES DE PROFESSEURS DE LANGUE VIVANTE À L'ÉTRANGER : RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS POUR CONSEIL DE CLASSE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ27300001C

RLR : 213-4

Circulaire n° 1050 du 4 juin 1973

(Éducation : bureau DIPER 19)

*Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie
et aux chefs d'établissement.*

La question du règlement des indemnités précitées dans le cas des échanges de professeurs de langue vivante a été posée à maintes reprises. Il s'agit de savoir qui, du professeur français ou du professeur étranger, doit les percevoir.

Diverses solutions ont été adoptées qui ne satisfont ni la logique ni l'équité. Une règle générale doit donc être adoptée, permettant de tenir compte des intérêts de chacun des professeurs intéressés.

Dorénavant, les indemnités se rapportant aux conseils de classe et aux conseils d'orientation doivent être versées au professeur français. En effet, la participation à ces conseils fait partie intégrante de ses obligations de service. Or, il est souvent demandé à nos professeurs d'assurer parmi leurs fonctions d'enseignant à l'étranger des tâches qui ne font pas partie de leurs obligations de service habituelles, il est équitable que les indemnités de participation à ces conseils soient considérées comme un élément de leur rémunération et qu'ils en bénéficient hors de France.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

En revanche, les heures supplémentaires qu'il peut être demandé d'effectuer au professeur étranger doivent être payées à celui-ci, soit par le service comptable de l'inspection acadé-

mique, soit par l'intendant du lycée, puisqu'elles constituent une charge exceptionnelle.

Il est souhaitable de limiter à deux heures le service qui peut être demandé à ce titre au professeur étranger.

Pour le ministre chargé de l'éducation
et par délégation :

Le directeur chargé des personnels enseignants
J. DEYGOUT

Annexe 2

SITUATION AU REGARD DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PROFESSEURS ÉTRANGERS PARTICIPANT À UN ÉCHANGE DE POSTE ET DEVANT ÊTRE RÉMUNÉRÉS AU TITRE DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ7700002C

RLR : 242-9

Circulaire n° 77-264 du 26 juillet 1977.

(Affaires financières : bureau DAF 5)

Texte adressé aux recteurs.

Mon attention a été appelée sur les difficultés rencontrées pour régulariser la situation des professeurs étrangers exerçant leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard du paiement d'heures supplémentaires.

Les personnels considérés restent rémunérés par leur pays d'origine mais peuvent prétendre au paiement des indemnités pour heures supplémentaires en application des dispositions de la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973. La rétribution ainsi servie doit, d'une part, correspondre à un service effectivement accompli par le professeur étranger au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles du partenaire d'échange et, d'autre part, être calculée selon le taux de l'heure supplémentaire que devrait percevoir le professeur français selon la catégorie d'emploi à laquelle

il appartient. Ces deux éléments sont appréciés par rapport à la date de conclusion de l'échange et ne peuvent tenir compte des modifications susceptibles d'être intervenues dans la situation du professeur français au moment où le professeur étranger vient occuper son poste.

Les paiements effectués par les services informatiques du Trésor ne peuvent, en règle générale, intervenir qu'au profit de personnels disposant d'un numéro d'immatriculation INSEE. Or, à l'exception des professeurs britanniques exerçant temporairement leur activité en France et qui ont fait l'objet de mesures particulières, les professeurs étrangers restent couverts par leur pays d'origine pour les risques maladie et pour la retraite. En conséquence, ils ne sont pas immatriculés au régime français de sécurité sociale et ne doivent pas subir de retenues au titre des cotisations de sécurité sociale et de retraite. J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour permettre aux services du Trésor d'assurer aux intéressés la liquidation des indemnités pour heures supplémentaires, en l'absence d'un numéro d'INSEE, la direction de la comptabilité publique a accepté de créer un numéro provisoire d'identification à partir de la date de naissance des professeurs. La prise en charge de ces enseignants, sous le numéro considéré, permettra le paiement des heures supplémentaires sans prélèvement correspondant des cotisations concernant les régimes sociaux.

En ce qui concerne les professeurs britanniques exerçant leur activité en France, je vous rappelle que la couverture des risques sociaux est assurée par l'Etat français, lequel est chargé du versement de la double cotisation dans les conditions précisées par les circulaires n° 71-74 du 19 février 1971, BOEN n° 8 du 25 février 1971, et n° 76-439 du 8 décembre 1976, BOEN n° 47 du 26 décembre 1976 (1).

Il vous appartiendra, en ce qui concerne les heures supplémentaires dues aux professeurs britanniques, de transmettre aux services du Trésor les éléments justificatifs des droits acquis en rappelant la nationalité de ces enseignants et leur numéro d'immatriculation. Bien entendu aucune retenue ne sera effectuée sur le montant de ces heures.

Pour le ministre chargé de l'éducation
et par délégation :

Le directeur des affaires financières,

A. BLANCHARD

(1) Cette double cotisation donne lieu à la liquidation manuelle transmise aux centres électroniques du Trésor avec indication, dans le cadre "observations" des fiches de liaison, de la nationalité des intéressés et de la base indiciaire de calcul des cotisations sociales.

Annexe 3

ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ. RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS POUR CONSEILS DE CLASSE

NOR : MENZ8000003C

RLR : 212-4

Circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980.

(Affaires financières)

Texte adressé aux recteurs.

Des questions sont périodiquement posées sur la situation des enseignants étrangers appelés à exercer leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard de l'attribution des indemnités prévues par le décret n° 71-884 du 2 novembre 1971.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application des dispositions toujours en vigueur, prévues par la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973, les indemnités en cause ne doivent être versées qu'au professeur français.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

Pour le ministre chargé de l'éducation
et par délégation :

Le directeur des affaires financières

A. BLANCHARD

Annexe 4

LISTE DES DÉLÉGATIONS ACADÉMIQUES AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION (DARIC) DANS LES RECTORATS

RECTORATS

Aix-Marseille

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex
Tél. 04 42 91 75 04
Fax 04 42 91 75 09 ou 04 42 26 68 03
mél. ce.daric@ac-aix-marseille.fr

Amiens

20 bd Alsace-Lorraine
BP 2609
80026 Amiens cedex
Tél. 03 22 82 37 53
Fax 03 22 92 82 12
mél. ctlang@ac-amiens.fr

Besançon

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex
Tél. 03 81 65 74 05
Fax 03 81 65 74 60
mél. jean-paul.tarby@ac-besancon.fr

Bordeaux

5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux cedex 01
Tél. 05 57 57 35 37
Fax 05 57 57 35 02
mél. maryvonne.hargous@ac-bordeaux.fr

Caen

168, rue Caponière - BP 6184
14034 Caen cedex
Tél. 02 31 30 15 19
Fax 02 31 30 15 92
mél. chantal.girard@ac-caen.fr

Clermont-Ferrand

3, av. Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex
Tél. 04 73 99 33 53
Fax 04 73 99 33 54
mél. Ce.daric@ac-clermont.fr

Corse

8, Cours général Leclerc
BP 808
20192 Ajaccio cedex 4
Tél. 04 95 50 41 09
Fax 04 95 51 70 74
mél. danielle.valli@ac-corse.fr

Créteil

4, rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Tél. 01 49 81 64 54
Fax 01 49 81 63 03
mél. karim.el-hadji@ac-creteil.fr

Dijon

51, rue Monge
21000 Dijon
Tél. 03 80 44 85 77
Fax 03 80 44 85 71
mél. daric@ac-dijon.fr

Grenoble

7, place Bir-Hakeim
BP 1065
38021 Grenoble cedex
Tél. 04 76 74 75 47
Fax 04 76 74 77 64
mél. maryse.savouret@ac-grenoble.fr

Guadeloupe

Grand Camp La Rocade
97166 Abymes
Tél. 05 90 21 64 93 ou 05 90 21 65 06
Fax 05 90 21 38 64
mél. ce.daric@ac-guadeloupe.fr

Guyane

BP 9281
97392 Cayenne cedex 2
Tél. 05 94 25 59 80
Fax 05 94 39 04 38
mél. daric@ac-guyane.fr

Lille

20, rue Saint-Jacques
59033 Lille cedex
Tél. 03 20 15 64 91
Fax 03 20 15 65 90
mél. ce.daric@ac-lille.fr

Limoges

13, rue F. Chénieux
87331 Limoges cedex

Tél. 05 55 11 41 07
Fax 05 55 79 82 21
mél. jean-michel.martin@ac-limoges.fr

Lyon

92, rue de Marseille
BP 7227
69365 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 80 64 23
Fax 04 72 80 64 17
mél. daric@ac-lyon.fr

Martinique

Route de Terreville
97279 Schoelcher cedex
Tél. 05 96 52 28 78
Fax 05 96 52 28 66
mél. ce.daric@ac-martinique.fr

Montpellier

31, rue de l'Université
34064 Montpellier cedex
Tél. 04 67 91 50 18
Fax 04 67 91 45 16
mél. ce.recdaric@ac-montpellier.fr

Nancy-Metz

6, bis rue Manège - Site Mably
54035 Nancy cedex
Tél. 03 83 86 20 14
Fax 03 83 86 20 57
mél. ce.daric@ac-nancy-metz.fr

Nantes

"La Houssinière"
BP 972
44076 Nantes cedex
Tél. 02 40 37 37 23
Fax 02 40 37 33 89
mél. daric@ac-nantes.fr

Nice

53, avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
Tél. 04 93 53 88
Fax 04 93 53 72 83
mél. anne.radisse@ac-nice.fr

Orléans-Tours

21, rue Saint-Étienne
45043 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 79 38 33
Fax 02 38 79 46 63
mél. daric@ac-orleans-tours.fr

Paris

94, avenue Gambetta
75020 Paris
Tél. 01 44 62 40 87
Fax 01 44 62 40 50 et 40 38
mél. loic.daniel@ac-paris.fr

Poitiers

5, Cité de la Traverse
86022 Poitiers cedex
Tél. 05 49 54 72 06
Fax 05 49 54 70 74
mél. michel.vaudel@ac-poitiers.fr

Reims

1, rue Navier
51082 Reims cedex
Tél. 03 26 05 69 59
Fax 03 26 05 20 41
mél. ce.ril@ac-reims.fr

Rennes

96, rue d'Antrain BP 2023
35044 Rennes cedex
Tél. 02 99 25 11 24
Fax 02 99 25 11 21
mél. ce.daric@ac-rennes.fr

La Réunion

Mission de coopération régionale en éducation
(DARIC)
26, rue Pitel
97490 Sainte-Clotilde cedex
Tél. 02 62 48 14 64
Fax 02 62 48 10 06
mél. christian.villedieu@ac-reunion.fr

Rouen

25, rue de la Fontenelle
76037 Rouen cedex
Tél. 02 35 14 77 44
Fax 02 35 14 78 54
mél. daric@ac-rouen.fr

Strasbourg

6, rue de la Toussaint
67081 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 23 37 86
Fax 03 88 23 37 42
mél. ce.maeri@ac-strasbourg.fr

Toulouse

Impasse Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex

Tél. 05 61 36 30 84
Fax 05 62 47 30 89
mél. daric@ac-toulouse.fr

Versailles

3, B1 de Lesseps
78017 Versailles cedex
Tél. 01 30 83 50 13
Fax 01 30 83 50 77

mél. ce.daric@ac-versailles.fr

Nouvelle-Calédonie

22, rue Dezarnaulds
BP 64
Nouméa cedex
Tél. 00 687 26 62 14
Fax 00 687 26 62 45
mél. sric@ac-noumea.nc

Échanges franco-allemands d'enseignants du premier degré

■ Les instructions qui suivent ont pour objectif de rappeler les caractéristiques du programme d'échanges franco-allemands d'enseignants du premier degré, les modalités de son déroulement et les procédures de recrutement des candidats. Ce programme s'inscrit dans la politique menée en faveur du développement et de la diversification des langues vivantes à l'école et de l'ouverture internationale des écoles.

Le programme d'échanges franco-allemands doit aider les départements à développer leur vivier de personnels habilités à enseigner l'allemand à l'école primaire.

A - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'ÉCHANGES

Les objectifs du programme d'échanges d'enseignants du premier degré sont les suivants :

- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles titulaires, désireux d'assurer, à leur retour en France, un enseignement dans la langue allemande ;
- faire bénéficier les élèves français d'un enseignement assuré par des enseignants allemands ;
- contribuer au développement de l'enseignement de la langue et de la culture françaises en Allemagne ;
- renforcer l'ouverture de l'école à la dimension internationale ;
- créer des conditions favorables à la mobilité des élèves et des enseignants.

B - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ÉCHANGES

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, ainsi que les professeurs des écoles

stagiaires peuvent postuler à ces échanges bilatéraux. Pour en bénéficier, il est souhaitable qu'ils maîtrisent les connaissances de base de la langue allemande ; toutefois peuvent être examinées les candidatures d'enseignants particulièrement motivés dont le niveau de langue demande à être perfectionné.

Je précise que les candidatures des professeurs des écoles stagiaires ne pourront être définitivement retenues que si ces enseignants sont titularisables. Les candidats professeurs des écoles stagiaires remplissant l'ensemble des conditions requises (cf. article 12 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié) et retenus pour participer à cet échange sont titularisés pour ordre à compter de la date administrative de la rentrée scolaire et prennent directement leurs fonctions en Allemagne.

Les maîtres sélectionnés doivent signer l'engagement de contribuer, lors de leur retour en France, au développement de l'enseignement de l'allemand dans leur département. Les départements consentent un effort important en dégageant, sur leur dotation d'emplois, les moyens budgétaires nécessaires au remplacement des instituteurs et professeurs des écoles qui participent à l'échange. Il est, de ce fait, légitime d'attendre des candidats retenus qu'ils exercent à nouveau leur fonction dans leur département d'origine lorsqu'ils regagneront le territoire français.

Il vous appartient de sélectionner les candidats en les informant clairement que ce programme d'échange a pour but premier leur perfectionnement linguistique et qu'il ne s'agit en aucun cas de régler des situations à caractère personnel, comme le rapprochement de conjoints qui

relève d'autres procédures. En particulier, les accords bilatéraux entre les pays partenaires exigent que les candidats s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils auront formulés.

Compte tenu des difficultés rencontrées en matière de logement et surtout de scolarisation de jeunes enfants dans des établissements français à l'étranger, il est précisé qu'il est plus aisé de mettre en place des échanges entre célibataires sans enfant scolarisé. Les administrations française et allemande ne peuvent, en tout état de cause, apporter d'aide dans les domaines du logement et de la scolarisation des enfants.

C - POSITION ADMINISTRATIVE ET RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS SÉLECTIONNÉS

Un échange n'est pas un détachement. Les instituteurs et les professeurs des écoles restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires.

C'est la raison pour laquelle tout enseignant devra, au terme de l'échange, regagner son poste en France, ce dernier n'ayant pas été déclaré vacant. Pendant toute la durée de l'échange, les maîtres continuent de percevoir en euros et sur un compte en France, le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont normalement précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Il est précisé que le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice effectif de certaines fonctions - celles de direction notamment - est interrompu pendant l'année scolaire de l'échange. Pour l'ensemble de l'année scolaire, les enseignants bénéficient en outre de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire instituée par le décret n° 93-50 du 12 janvier 1993 modifié par le décret n° 97-478 du 9 mai 1997, dont le montant forfaitaire annuel est fixé, pour l'année scolaire 2002-2003, à 4 375 euros. Elle leur sera versée, en une seule fois, par les mêmes services académiques, au cours du premier trimestre de l'année scolaire. En cas de renouvellement exceptionnel de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25 % dès la

deuxième année dans le pays étranger. Elle est destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement afférents au séjour et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Cependant, n'ayant pas le caractère de remboursement de frais professionnels exposés par le salarié, cette indemnité est saisissable conformément aux dispositions de l'article L 145-2 du code du travail et est assujettie à la contribution de solidarité et à la contribution sociale généralisée.

Par ailleurs, l'article 3 du décret du 12 janvier 1993 modifié précise qu'en cas d'abandon d'un programme ou de rappel par les autorités françaises avant le terme de l'année scolaire, l'intéressé est tenu de rembourser l'indemnité perçue au prorata de la fraction de l'année scolaire pendant laquelle il n'a pas séjourné à l'étranger.

Il est précisé que, pendant la durée de l'échange, les instituteurs n'ont plus droit à l'indemnité représentative de logement.

D - SERVICE DES ENSEIGNANTS

Dans le pays d'accueil, les maîtres qui participent au programme d'échanges relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et au règlement des écoles dans lesquelles ils sont amenés à intervenir. À cet égard, les maîtres français en Allemagne et les maîtres allemands en France assurent un service identique à celui qui est dû par les maîtres des pays concernés (en France, 27 heures par semaine). Les maîtres pourront être amenés à intervenir dans plusieurs écoles. Des actions de formation devraient figurer dans l'emploi du temps des enseignants afin de leur permettre d'échanger avec leurs pairs sur les problèmes rencontrés.

Après un temps d'adaptation, des activités complémentaires à celles d'enseignant de la langue française pourront être confiées aux instituteurs et professeurs des écoles : formation en français des maîtres allemands, élaboration de matériel pédagogique, ou encore participation à un enseignement dans une autre matière (éducation physique et sportive, éducation musicale ou éducation artistique).

Durant l'année scolaire, les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès des autorités scolaires locales qui appliqueront la réglementation en usage en Allemagne. Les congés de maladie devront être justifiés par les participants auprès de leur inspection académique et des autorités locales.

La participation aux échanges entraîne l'obligation, pour les instituteurs et professeurs des écoles, de remettre un rapport d'activité à l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription dont ils dépendent, avant la fin du séjour en Allemagne.

E - PROCÉDURES DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Le formulaire de candidature pour l'échange d'enseignants du premier degré figure en pages 56 et 57 du présent B.O. ; il doit être renseigné pour chacune des rubriques le plus précisément possible.

Je vous rappelle que la durée de l'échange est limitée à une seule année. À titre exceptionnel, et sur avis motivé de l'inspecteur d'académie - directeur des services départementaux de l'éducation nationale, un renouvellement d'une année supplémentaire peut être accordé ; dans ce cas, je précise que le maître français ne sera pas nécessairement affecté en priorité sur le même poste.

Les instituteurs, les professeurs des écoles et les professeurs des écoles stagiaires désireux d'effectuer un échange avec la République fédérale d'Allemagne pendant l'année scolaire 2003-2004 devront faire parvenir à l'inspection académique de leur département par la voie hiérarchique, et **avant le 31 janvier 2003**, délai de rigueur, une notice individuelle de candidature obligatoirement conforme au modèle joint en annexe.

Les dossiers des candidats seront transmis, avec son avis, par l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription ou par le directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres, à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Les candidats seront convoqués par vos soins pour un entretien avec un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, un professeur d'allemand et un inspecteur de l'éducation nationale, au cours duquel seront appréciées leur compétence linguistique, leur motivation, leur aptitude à s'adapter aux usages en vigueur dans le pays d'accueil et leur volonté de contribuer à leur retour en France au développement de l'enseignement de l'allemand à l'école.

Les dossiers de candidature seront soumis par l'IA-DSDEN à l'avis de la commission administrative paritaire départementale.

F - MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ÉCHANGE

Il appartient à chaque inspection académique de transmettre les candidatures les concernant revêtues d'un avis favorable, **avant le 10 mars 2003**, délai de rigueur au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, direction de l'enseignement scolaire, bureau de la formation continue des enseignants (DESCO A10), 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Au cours d'une réunion nationale organisée au début du mois d'avril 2003, les représentants des différents länder et les responsables du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche arrêteront la liste des enseignants allemands affectés en France et des enseignants français affectés en Allemagne.

Une seconde réunion, fin mai 2003, doit permettre en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) la rencontre des enseignants dont la candidature a été retenue avec les autorités compétentes des pays partenaires.

Vous informerez les candidats que deux stages obligatoires (l'un linguistique et l'autre pédagogique) seront organisés à leur intention par l'OFAJ au cours du mois d'août 2003 et qu'ils devront en tenir compte pour l'organisation de leurs congés d'été.

Formulaire de candidature

**Formulaire de candidature à un poste à l'étranger en vue d'un perfectionnement linguistique
Échanges franco-allemands d'enseignants du premier degré**

Remplir obligatoirement la fiche figurant en annexe

Nom d'usage		Prénom			
Nom patronymique		Date de naissance			
Situation de famille					
Célibataire	Marié(e)	Vie maritale	PACS	Divorcé(e)	Veuf (ve)
Nombre d'enfants à charge					
Personnes devant vous accompagner à l'étranger		conjoint	oui	non	
		enfants	oui	non	nombre âge

Adresse personnelle		
Code postal	Ville	N° de téléphone (obligatoire)

Situation administrative Instituteur, professeur des écoles titulaire, professeur des écoles stagiaire	
Classe	Echelon
Académie de rattachement	Département d'exercice
Département de rattachement, pour les professeurs des écoles stagiaires et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département	

Établissement d'exercice		
Nom		
Adresse		
Code postal	Ville	N° de téléphone
Classe dans laquelle vous exercez actuellement		

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention)	
Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ?	
oui	non
Si oui, précisez la formation suivie	
Avez-vous, à l'école élémentaire, une expérience de l'enseignement de l'allemand ?	
oui	non
Si oui, précisez la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s)	

Niveau de compétence en langue allemande	Lue	Comprise	Parlée	Ecrite
Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ?	oui	non		
Si oui, lieu et date				
Avez-vous déjà participé à ce programme ?			oui	non
Si oui, précisez l'année scolaire				

Je m'engage à accepter une affectation conforme à l'un des vœux que j'ai formulés et reconnais avoir été informé(e) qu'aucune demande ultérieure de changement d'affectation ne pourra être prise en considération. Je m'engage également à participer aux réunions et stages organisés avant et durant mon séjour à l'étranger.

Je m'engage enfin à assurer, lors de mon retour en France, des activités contribuant au développement de l'enseignement des langues vivantes à l'école.

Fait à le.....

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale (ou du directeur de l'I.U.F.M.)

Favorable Défavorable

Avis de la commission d'appréciation

Favorable Défavorable

Avis de la C.A.P. départementale

Favorable Défavorable

Décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

DÉPART AUTORISÉ	DÉPART REFUSÉ
-----------------	---------------

En cas d'avis défavorable, motivation de la décision

A

nnexe

**ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ
VCEUX EN VUE DE L'AFFECTATION**

Indiquez obligatoirement TROIS länder, par ordre de préférence.

Votre choix ne doit porter que sur les seuls länder qui participent actuellement au programme.

Nom des länder choisis	Code des länder
1)	
2)	
3)	

Code des länder :

- 10 Bade-Wurtemberg
- 11 Bavière
- 12 Berlin
- 13 Brandebourg
- 14 Hesse
- 15 Rhénanie du Nord-Westphalie
- 16 Rhénanie-Palatinat
- 17 Sarre
- 18 Saxe
- 19 Thuringe
- 20 Mecklembourg-Poméranie

Séjours en Louisiane d'instituteurs, de professeurs des écoles et d'étudiants titulaires d'une licence de français langue étrangère (année de recrutement 2003)

■ Au titre du soutien que la France apporte à l'État de Louisiane (États-Unis) pour le développement de la langue française, un certain nombre de postes d'enseignants de français dans les écoles de cet État sont ouverts aux instituteurs, professeurs des écoles et aux jeunes titulaires d'une licence de français langue étrangère (FLE). Ces enseignants sont appelés à enseigner le français dans des établissements des premier et second degrés de la Louisiane.

Ce programme est organisé par le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), avec le soutien du ministère des affaires étrangères et du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

A - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Les objectifs du programme sont les suivants :

- contribuer au développement de l'enseignement du français en Louisiane ;
- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français capables, à leur retour en France, d'assurer l'enseignement de la langue anglaise à l'école primaire ;
- permettre aux étudiants de parfaire leur expérience d'enseignant en FLE ;

- donner aux enseignants l'occasion d'une ouverture sur une civilisation et un système pédagogique différents.

B - PROGRAMMES PROPOSÉS

Les enseignants sont affectés dans des écoles publiques, réparties sur l'ensemble du territoire de l'État de la Louisiane, possédant soit un programme de français langue étrangère, soit un programme dit "d'immersion" (enseignement en français du programme américain de mathématiques, sciences, histoire et géographie), pour des classes de niveau primaire ou de collège.

Les enseignants titulaires, relevant du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, sont affectés en priorité dans le programme d'immersion. Les enseignants diplômés de FLE sont affectés dans le programme français langue étrangère.

Durant leur période de service en Louisiane, les enseignants relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et aux règlements des établissements d'accueil. À la fin de leur séjour, un rapport sera demandé à chaque participant et sera remis au consulat général de France à La Nouvelle-Orléans pour diffusion aux autorités compétentes (ministère des affaires étrangères - DGCID et ministère de

la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - DRIC).

C - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent postuler :

- les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires des établissements d'enseignement public en France, ayant exercé en cette qualité pendant au moins deux années scolaires et possédant une bonne connaissance écrite et orale de la langue anglaise ; priorité sera donnée aux enseignants du premier degré possédant une expérience de l'enseignement d'une langue étrangère, soit dans le cadre d'un programme d'assistantat ou d'échange à l'étranger, soit dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire.

- les étudiants en FLE, possédant au minimum une licence de français langue étrangère, et une expérience d'enseignant.

Les instituteurs et professeurs des écoles qui postuleront ne doivent en aucun cas solliciter un exeat, ni même un autre détachement.

Les postes conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, titulaires du permis de conduire, ou à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

D - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET PRATIQUES

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale sont placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition des autorités compétentes de la Louisiane, à compter du 1^{er} août 2003, pour une période de 3 ans.

L'attention des candidats est appelée sur le montant annuel de la rémunération servie par les autorités louisianaises qui s'élève à 27 000 dollars pour les deux premières années, exonérée d'impôts. La troisième année, le salaire, de 29 000 dollars, est imposable.

Une indemnité forfaitaire mensuelle de l'ordre de 243,92 euros (montant brut), essentiellement destinée à permettre aux enseignants titulaires de s'acquitter de leurs cotisations maladie et

vieillesse, est versée par le ministère des affaires étrangères, en complément à la rémunération correspondant à l'indice brut 434. L'attention des enseignants dont l'indice est supérieur est attirée sur le fait qu'ils auront à leur charge la différence entre le montant de leurs cotisations et l'indemnité versée par le ministère des affaires étrangères. La section extra-métropolitaine de la MGEN (centre 501 de sécurité sociale MGEN-SEM, 88, rue Albert Einstein, 72047 Le Mans cedex - tél. 02 43 39 15 50) les renseignera sur les possibilités d'assurance complémentaire.

Il incombe aux candidats non titulaires de l'éducation nationale de contracter une assurance maladie et rapatriement couvrant les trois premiers mois de leur séjour en Louisiane, l'assurance du district scolaire d'affectation ne prenant effet que dans le courant du mois d'octobre suivant la première affectation. Par ailleurs, il est fortement recommandé aux personnels titulaires de l'éducation nationale et qui bénéficient du régime MGEN de prendre également, à leur arrivée en poste, une assurance sur place.

Le voyage aller et retour des enseignants titulaires de l'éducation nationale participant au programme, du lieu de leur résidence à Baton Rouge en Louisiane, est pris en charge par le ministère des affaires étrangères. Les autorités louisianaises assurent, pour leur part, l'indemnisation du trajet de Baton Rouge au lieu d'affectation des enseignants. Le voyage n'est pas pris en charge pour leurs conjoints et les enfants. Pour les autres candidats recrutés, le voyage aller et retour est à leur charge.

Les frais de visas s'élèvent à 65 euros par personne. Il convient de prévoir une somme d'environ 6 100 euros pour permettre une installation en Louisiane dans de bonnes conditions (logement, voiture, assurance, permis de conduire et cautions diverses).

Il est vivement déconseillé aux personnes ayant des problèmes de santé (allergies ou asthme notamment) d'envisager un long séjour en Louisiane, en raison des conditions climatiques (climat subtropical).

E - CALENDRIER ET PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent enseigner en Louisiane doivent remplir le formulaire individuel de candidature, conforme au modèle joint page 62, et le faire parvenir par la voie hiérarchique à l'inspection académique de leur département, accompagné d'une lettre de motivation.

Ce dossier est transmis, revêtu de l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, à l'inspection académique. Cet avis devra, dans toute la mesure du possible, porter sur la compétence linguistique, la motivation des candidats, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur capacité de s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil, et leur désir de contribuer, à leur retour en France, à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire, au développement et au rayonnement de la langue et de la civilisation nord-américaines.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, devra adresser, au plus tard pour le **17 janvier 2003**, en tenant compte des délais d'acheminement, les dossiers des enseignants relevant de son département aux services du consulat général de France à La Nouvelle-Orléans, 1340 Poydras Street, Suite 1710, New Orleans LA 70112 - tél. (504) 523 5394 - fax (504) 523 5725.

Tous les formulaires de candidature, y compris ceux pour lesquels un avis défavorable a été émis, seront transmis.

Tous les autres candidats doivent également remplir un formulaire individuel de candidature qu'ils adressent, accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, au consulat général de France de La Nouvelle-Orléans à l'adresse indiquée ci-dessus.

F - INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Un comité de sélection, composé de représentants des autorités louisianaises, du ministère des affaires étrangères, du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et de l'attaché pédagogique en poste à Baton Rouge, se réunira au mois de mars 2003. Les candidats pré-sélectionnés seront invités à se rendre à Paris pour y passer un entretien.

Les candidats définitivement sélectionnés seront informés par le consulat général de France à La Nouvelle-Orléans.

Le ministère des affaires étrangères effectuera les démarches administratives, en liaison avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, pour le détachement des enseignants titulaires.

Tous les enseignants recrutés, titulaires ou non, participeront à un stage de formation à Baton Rouge, à leur arrivée fin juillet/début août 2003.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT EN LOUISIANE (ÉTATS-UNIS)
(CANDIDATS TITULAIRES D'UNE LICENCE DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE)
ANNÉE DE RECRUTEMENT 2003**

Remplir complètement et lisiblement, chacune des rubriques, en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae.

Nom d'usage

Photo récente

Nom patronymique

Prénom

Date de naissance

Lieu

Situation de famille : Célibataire

Marié(e) ou vie maritale
Veuf(ve)

Divorcé(e)
PACS

Nombre d'enfants à charge

Prénoms des enfants

Personnes devant vous accompagner à l'étranger : conjoint

nombre d'enfants âge

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fax

Adresse électronique

Situation actuelle (joindre un curriculum vitae)

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention)

Date d'obtention de la licence de français langue étrangère

Langue anglaise : indiquez votre niveau de 1 à 3 (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre) pour chacune des quatre compétences

lue

comprise

parlée

écrite

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? Oui Non
Si oui, lieu et date

Expérience d'encadrement et d'animation

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE

Intérêts, aptitudes et expériences artistiques

Pratique des sports

Précisez les activités artistiques ou sportives que vous seriez en mesure de proposer ou de dispenser en Louisiane

Quels secteurs de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention ?

Indiquer brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles

Activités périscolaires

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant en Louisiane ? Oui Non
Si oui, précisez pour quelle année scolaire ?

Avez-vous déjà enseigné en Louisiane ? Oui Non
Si oui, précisez l'année scolaire ?

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France ? Oui Non
Si oui, auprès de quel service ?

Personne à prévenir en cas d'urgence (degré de parenté)

Nom Prénom

Adresse Code postal Ville

Téléphone

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant en Louisiane qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé à Baton Rouge.

Fait à le

Signature du candidat

FORMULAIRE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT EN LOUISIANE (ÉTATS-UNIS) INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ÉCOLES ANNÉE DE RECRUTEMENT 2003

Remplir complètement et lisiblement chacune des rubriques en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae, ainsi qu'une copie des rapports d'inspection les plus récents.

Nom d'usage

Photo récente

Nom patronymique

Prénom

Date de naissance

Lieu

Situation de famille Célibataire

Marié(e) ou vie maritale

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge

Prénom(s) des enfants

Personnes devant vous accompagner à l'étranger

conjoint

nombre d'enfants

âge

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fax

Adresse électronique

Situation administrative

Grade

Échelon

Académie de rattachement

Département d'exercice ou de rattachement (*)

(*) Pour les instituteurs et professeurs des écoles qui n'exercent pas actuellement dans un département.

Établissement d'exercice

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fonctions

Classe dans laquelle vous exercez actuellement

Établissements dans lesquels vous avez enseigné depuis la fin de vos études (noms et adresses, classes, durée)

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention)

Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ? Oui Non
Si oui, précisez la formation suivie

Avez-vous une expérience de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire ? Oui Non
Si oui, précisez la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s)

Langue anglaise - Mettre de 1 à 3 suivant le niveau (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre)
lue comprise parlée écrite

Avez vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? Oui Non
Si oui, lieu et date

Expérience d'encadrement et d'animation

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE

Intérêts artistiques (notez tous vos intérêts, aptitudes et expériences)

Pratique des sports

Quels secteurs de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention ?

Indiquez brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles

Activités périscolaires

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant en Louisiane ? Oui Non
Si oui, précisez pour quelle année scolaire ?

Avez-vous déjà enseigné en Louisiane ? Oui Non
Si oui, précisez l'année scolaire ?

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France ? Oui Non
Si oui, auprès de quel service ?

Précisez les références (joindre les rapports d'inspection les plus récents)

Avez-vous sollicité une permutation pour la prochaine année scolaire ? Oui Non

Personne à prévenir en cas d'urgence (degré de parenté)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant en Louisiane qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé à Baton Rouge.

Fait à le

Signature du candidat

PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale

Avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

Séjours dans d'autres États américains d'instituteurs et de professeurs des écoles (année de recrutement 2003)

■ Au titre des accords de coopération éducative établis entre la France et certains États américains pour le développement de la langue française, des postes d'enseignants de français sont susceptibles d'être proposés par les autorités américaines aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires, à compter de septembre 2003.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'apprentissage des langues étrangères engagée par les autorités éducatives américaines, qui doit favoriser l'extension de l'enseignement des langues vivantes dans les établissements scolaires publics de plusieurs États : **le New Jersey, la Floride, le Kentucky et le Connecticut, notamment.**

A - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Les objectifs du programme sont les suivants :

- contribuer au développement de l'enseignement du français dans les États américains concernés ;
- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français, capables, à leur retour en France, d'assurer l'enseignement de la langue anglaise à l'école primaire ;
- donner aux enseignants l'occasion d'une ouverture sur une civilisation et un système pédagogique différents.

B - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent postuler les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires des établissements d'enseignement public en France, ayant exercé en cette qualité pendant au moins trois années scolaires et possédant une bonne connaissance écrite et orale de la langue anglaise. Une spécialisation dans une discipline non linguistique sera appréciée.

Priorité sera donnée aux enseignants du premier degré possédant une spécialisation en méthodologie du français langue étrangère (FLE) ou une expérience de l'enseignement d'une langue étrangère, soit dans le cadre d'un programme d'assistantat ou d'échange à l'étranger, soit dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire.

À leur retour, les candidats pourraient être amenés à enseigner la langue anglaise. Ils ne doivent en aucun cas solliciter un exeat, ni même un autre détachement.

Les postes conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, titulaires du permis de conduire depuis au moins deux ans, ou à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

C - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET PRATIQUES

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale recrutés seront placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères

pour être mis à la disposition des autorités américaines compétentes à partir du 1^{er} septembre 2003, pour une période d'un an minimum, renouvelable deux fois après accord de l'ensemble des parties concernées.

L'attention des candidats est appelée sur le montant annuel de la rémunération servie par les autorités américaines, comprise entre 25 000 et 40 000 dollars annuels. La couverture sociale aux États-Unis sera assurée par l'employeur américain. Les formalités de visas sont prises en charge par les autorités américaines. Dans l'État du New Jersey, la gestion du dossier est confiée à un opérateur privé américain.

Le versement de la cotisation retraite en France restera à la charge des enseignants français.

D - SERVICE PENDANT L'ÉCHANGE

Les enseignants retenus enseignent en milieu américain, dans les écoles publiques américaines possédant un programme de français langue étrangère ou un programme dit "d'immersion" (enseignement en français du programme américain de mathématiques, sciences, histoire et géographie), pour des classes de niveau primaire ou secondaire (collèges et lycées). Durant leur période de service aux États-Unis, les enseignants relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et aux règlements des établissements d'accueil. Ils veilleront à rester en relation étroite avec les services de l'ambassade de France aux États-Unis. À la fin de leur séjour, un rapport sera demandé à chaque participant et sera remis pour diffusion aux autorités compétentes (ministère des affaires étrangères - DGCID et ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - DRIC).

E - CALENDRIER ET PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent enseigner aux États-Unis doivent remplir le formulaire individuel de candidature,

conforme au modèle joint en annexe et le faire parvenir par la voie hiérarchique à l'inspection académique de leur département, accompagné d'une lettre de motivation.

Ce dossier est transmis, revêtu de l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription à l'inspection académique. Cet avis devra, dans toute la mesure du possible, porter sur la compétence linguistique, la motivation des candidats, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur capacité de s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil et leur désir de contribuer, à leur retour en France, au développement et au rayonnement de la langue et de la civilisation nord-américaines.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, devra adresser, au plus tard pour le **17 janvier 2003**, en tenant compte des délais d'acheminement, les dossiers des enseignants relevant de son département au ministère des affaires étrangères, direction générale de la coopération internationale et du développement, cellule des ressources humaines (DGCID/CRH), 244, bd Saint-Germain, 75303 Paris 07 SP - tél. 01 43 17 80 53 ou 01 43 17 83 56.

F - INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront soumis à l'avis d'un comité de sélection comprenant des représentants des autorités américaines, du ministère des affaires étrangères et du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Les enseignants présélectionnés devront se rendre à Paris pour participer à un entretien avec les autorités américaines et françaises.

Les candidats définitivement retenus seront informés par le ministère des affaires étrangères. Celui-ci effectuera les démarches administratives, en liaison avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, pour le détachement des enseignants titulaires.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT AUX ÉTATS-UNIS
INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ÉCOLES
ANNÉE DE RECRUTEMENT 2003**

Remplir complètement et lisiblement chacune des rubriques en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae, ainsi qu'une copie des rapports d'inspection les plus récents.

Nom d'usage Photo récente

Nom patronymique

Prénom

Date de naissance Lieu

Situation de famille : Célibataire Marié(e) ou vie maritale Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge Prénoms des enfants

Personnes devant vous accompagner à l'étranger : conjoint nombre d'enfants âge

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

Adresse électronique

Situation administrative Grade Échelon

Académie de rattachement

Département d'exercice ou de rattachement (*)

(*) Pour les instituteurs et les professeurs des écoles qui n'exercent pas actuellement dans un département.

Établissement d'exercice

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fonctions

Classe dans laquelle vous exercez actuellement

Établissements dans lesquels vous avez enseigné depuis la fin de vos études (noms et adresses, classes, durée) :

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention) :

Avez-vous suivi une formation en IUFM ? Oui Non

Si oui, précisez dans quel institut

Dates de la formation

Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ? Oui Non

Si oui, précisez la formation suivie

Avez-vous une expérience de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire ? Oui Non

Si oui, précisez la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s)

Langue anglaise : indiquez votre niveau de 1 à 3 (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre) pour chacune des quatre compétences

lue

comprise

parlée

écrite

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? Oui Non

Si oui, lieu et date

Expérience d'encadrement et d'animation

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE

Intérêts artistiques (notez tous vos intérêts, aptitudes et expériences)

Pratique des sports

Précisez les activités artistiques ou sportives que vous seriez en mesure de proposer ou de dispenser aux États-Unis

Quels secteurs de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention ?

Indiquez brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles

Activités périscolaires

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant aux États-Unis ? Oui Non
Si oui, précisez pour quelle année scolaire ?

Avez-vous déjà enseigné aux États-Unis ? Oui Non
Si oui, précisez l'année scolaire ?

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France ? Oui Non
Si oui, auprès de quel service ?

Avez-vous sollicité une permutation pour la prochaine année scolaire ? Oui Non

Personne à prévenir en cas d'urgence (degré de parenté)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant aux États-Unis qui me sera attribué.

Fait à

le

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale

Avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale